



OLIVIER VOGELSANG

Les syndicats combattent l'initiative de l'UDC visant à limiter à 10 millions le nombre d'habitants du pays. L'acceptation de ce texte, soumis au verdict des urnes en juin, mettrait fin aux accords bilatéraux avec l'Europe et nuirait gravement à l'économie suisse. **PAGE 5**

POINT DE MIRE

Objectif santé

Sonya Mermoud

Dépression, épuisement émotionnel, *burn-out*: le travail affecte un nombre croissant d'actifs. Ou plutôt les conditions qui le régissent, déterminées par la quête d'une maximalisation de la rentabilité et des profits. Une course à la compétition et à la performance malsaines et dangereuses pour le personnel. Conséquences: de plus en plus de salariés souffrent de troubles de la santé mentale; sont mis à l'arrêt par leur médecin; ou vont au boulot à reculons dans un acte de préséntisme stérile. Près d'un employé sur trois confie se trouver dans une situation critique, dépassé par la charge de travail, au bord de la rupture. Avec, parfois, des issues fatales. Le stress fait le lit de maladies cardiaques, suicides et dépressions. Chaque année en Europe, 10 000 travailleuses et travailleurs en meurent. Des tragédies responsables de trois fois plus de victimes que les accidents professionnels! Autant de drames qui pourtant pourraient souvent être évités.

Si tous les domaines professionnels sont concernés par la problématique, certains présentent un terrain plus propice à l'apparition de troubles psychiques. Avec des éléments déclencheurs récurrents entre intensité des cadences, plannings de dernière minute, horaires interminables, manque de reconnaissance, sous-effectifs et plus largement perte de sens. Parmi les secteurs les plus exposés, celui de la santé et du social. Selon une récente étude de la Haute école de travail social de Fribourg, le risque suicidaire pour les employés de la branche se révèle quatre fois plus élevé que pour le reste de la population! Un chiffre témoignant en filigrane des difficiles conditions de travail.

Notamment en raison d'une pénurie chronique de personnel mettant à rude épreuve l'équilibre des salariés. Sans oublier la dimension humaine de l'activité, porteuse, mais propre aussi à générer beaucoup de frustrations quand le temps fait constamment défaut. Quand il faut courir d'un patient à l'autre au détriment de la relation et de la qualité des prestations. Un soignant sur trois, à bout de souffle, raccroche d'ailleurs la blouse prématurément. D'autres secteurs se révèlent souvent limites pour les nerfs et la motivation du personnel. Comme l'hôtellerie-restauration qui enregistre 29% d'employés sous pression. Ou la construction, où ce taux s'élève à 28%. Un dernier domaine qui mérite une attention accrue. Dans ce milieu essentiellement masculin, l'image de virilité fréquemment véhiculée

s'accorde souvent mal avec des passages à vide. Pas sûr que la question de la santé mentale soit abordée sur les chantiers. Le tabou pourrait bien masquer des fragilités. Non sans danger... Selon l'Union syndicale suisse, les absences pour maladie ont fortement augmenté: 80 millions d'heures de plus qu'avant la pandémie! Le camp parlementaire bourgeois n'en a cure.

Près d'un salarié sur trois confie se trouver dans une situation critique, dépassé par la charge de travail, au bord de la rupture

Et défend l'élargissement du nombre annuel de dimanches travaillés dans les commerces à douze au lieu de quatre, la flexibilisation accrue des horaires ou encore la restriction de l'application des salaires minimums cantonaux. Des attaques qu'il faut absolument combattre, menaçant encore de détériorer le bien-être et le moral des salariés. Et, partant, la productivité. Un argument qui devrait faire mouche auprès des entreprises. Sachant encore que, selon la Fondation Promotion Santé Suisse, le stress a occasionné en 2022 un manque à gagner de 6,5 milliards de francs pour les sociétés du pays. Celles-ci ne resteront compétitives sur la durée qu'en privilégiant des rythmes humains, en rémunérant de manière décente le personnel face à pénurie de main-d'œuvre, en lui offrant un cadre où la vie professionnelle n'empêtre pas sur celle privée. Les syndicats ont en tous cas promis de veiller au grain, plaçant la question de la santé au travail en tête de liste de leurs objectifs de l'année. Du pain sur la planche en perspective. ■

PROFIL



Benjamin Décosterd,
l'humour salvateur.

PAGE 2

VOTATIONS

L'urgence
d'un fonds climat.

PAGE 3

SANTÉ

L'impact des troubles
psychiques au travail.

PAGE 7

INTERNATIONAL

Les droits des Kurdes
de Syrie attaqués.

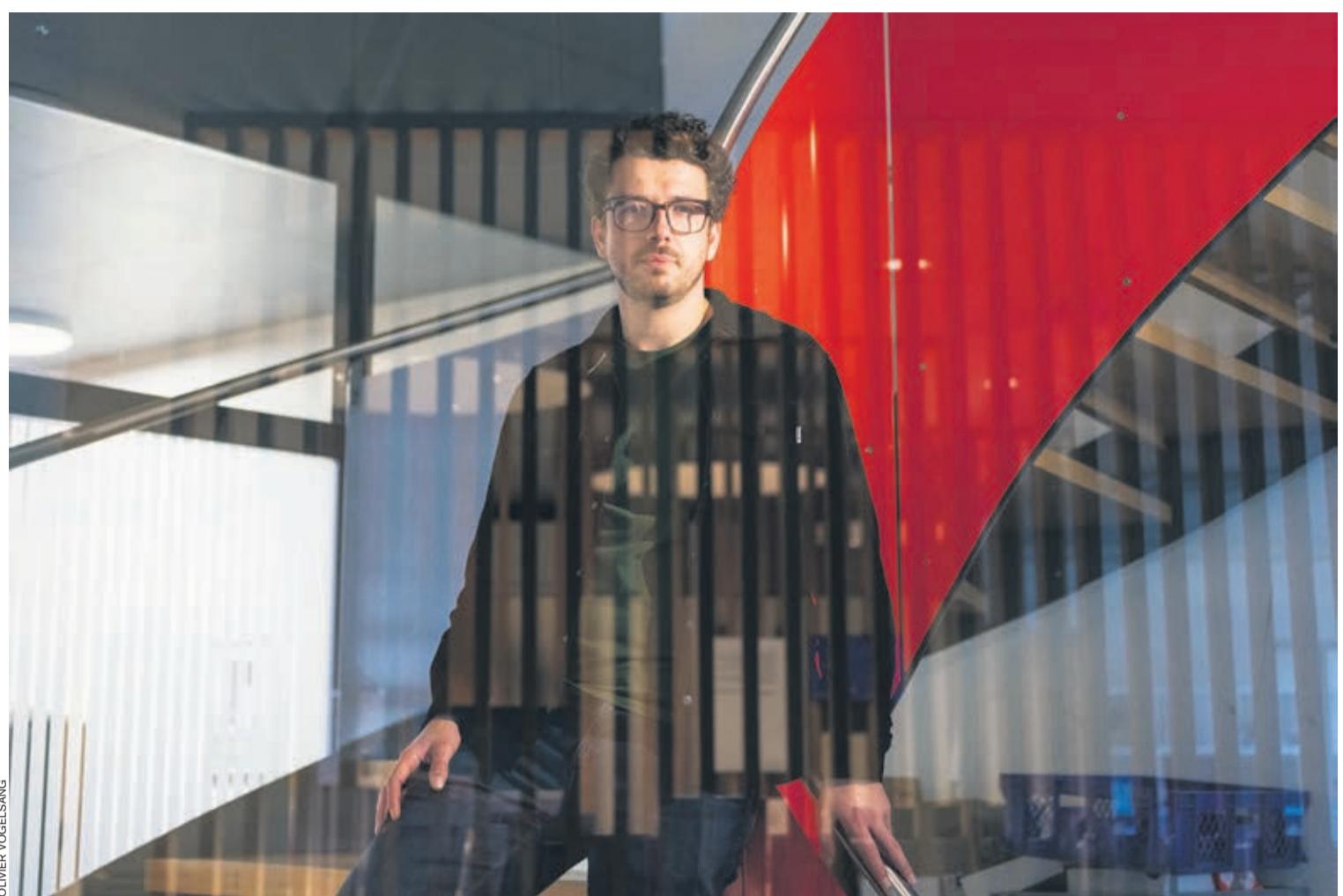
PAGE 8

Sonya Mermoud

Le rire et la dérision en embuscade, prêts à piéger le risque de déprime. Benjamin Décosterd a choisi l'humour comme arme et mode de fonctionnement pour «digérer les horreurs de ce monde et personnelles». Une tactique qui lui réussit. Et qui lui offre une parade à une actualité et des situations propres à «lui flinguer souvent le moral». Sources d'inspiration, les nouvelles internationales et nationales, et une bonne dose d'autodérision, alimentent ainsi le travail du sympathique et prolix Vaudois. L'homme de 33 ans aux allures d'adolescent tantôt mélancolique tantôt espiègle met sa plume caustique au service de différents humoristes et contribue ponctuellement à des spectacles comme *La Revue de Lausanne*. Il écrit aussi des chroniques pour des émissions télévisées et radiophoniques, à l'image des *Beaux parleurs* de la RTS, et se produit dans un seul-en-scène. Intitulée *Le monde va mal mais je vais bien*, cette représentation, sa première du genre, tourne en Suisse romande depuis l'an dernier. Elle permet à ce trentenaire blanc, hétérosexuel, léger collier de barbe et lunettes, comme il se décrit lui-même, de poser un regard persifleur et inquiet sur l'état de la planète, entre guerres, dérèglement climatique, etc. Elle lui offre l'occasion de mettre le doigt sur ses paradoxes, ses petits arrangements avec sa conscience, de prendre le contre-pied de ses opinions, «dans une gymnastique intellectuelle» malmenant ses convictions plutôt à gauche. Elle conduit ce résident de Saint-Sulpice, habitant un spacieux appartement «dans un quartier de droite», à se moquer de «son début d'embourgeoisement». Et de sa volonté de ne pas devenir père.

FAILLE NARCISSIQUE...

«Je possède un chien. Avoir des enfants ne m'intéresse pas. Ni mon épouse, à qui on casse souvent les ovaires à ce sujet», rigole Benjamin Décosterd qui, s'il se rêvait plus jeune comédien, a finalement décidé d'écrire sa propre pièce, conscient de la difficulté de sortir du lot par rapport aux innombrables personnes aux aspirations similaires. «J'ai découvert que la voie choisie me correspondait aussi mieux.» Ce besoin



Benjamin Décosterd associe le bonheur à une capacité à garder à distance les tracas du monde.

L'HUMOUR, REMPART AUX HORREURS DU MONDE

Humoriste, chroniqueur et auteur, Benjamin Décosterd puise dans l'actualité la matière de ses blagues grinçantes, tendres ou décalées. Sourire en coin.

«Mes parents, des intellos, m'ont élevé comme un mini-adulte. Il y avait souvent des invités à la maison. On parlait politique. Je faisais des blagues pour qu'on me remarque»

d'amuser la galerie plante ses racines dans l'enfance. «Mes parents, des intellos, m'ont élevé comme un mini-adulte. Il y avait souvent des invités à la maison. On parlait politique. Je faisais des blagues pour qu'on me remarque.» Excellent élève, il préfère

également dans le cadre scolaire apparaître comme le rigolo du groupe plutôt que le premier de classe. «Je voulais avoir une place, un rôle - peut-être la conséquence d'une faille narcissique... Mes racines valaisannes du côté maternel expliquent encore ce besoin de lancer des petites piques», raconte l'humoriste qui, avant de vivre de sa passion, a tâté sans conviction de métiers de service, puis a effectué une formation en communication. Le tournant s'opère en 2017. Benjamin Décosterd, qui confie peiner à se lever tôt, se jette un défi: se réveiller tous les matins à 8h20 pour publier sur son blog, une heure plus tard, un billet ironique sur l'actualité. De quoi attirer l'attention de milieux médiatiques et en

particulier celle de l'humoriste Thomas Wiesel qui lui propose son premier job comme auteur dans son émission satirique à la RTS, *Mauvaise langue*.

LE VIVRE ENSEMBLE MENACÉ

Le pied à l'étrier, Benjamin Décosterd enchaîne les mandats. Et, soucieux de répondre à la mission de service public de la SSR, opte pour des thématiques qui font sens, empruntées à des réalités d'ici ou d'ailleurs et à des questions de société présentant un potentiel comique. Il traitera par exemple de l'enlèvement de Nicolás Maduro, de la hausse de la redevance, des féminicides... «On peut rire de tout, sans interdit, mais il faut le faire avec justesse et finesse, d'autant plus quand on aborde

des sujets particulièrement douloureux, de proximité, à fort impact émotionnel.» Pessimiste quant au devenir de la planète, le chroniqueur confie aussi son inquiétude d'évoluer dans un monde toujours plus clivant, avec une perte constante de dénominateurs communs. «On multiplie les raccourcis. Dopés par les algorithmes, les positions se crispent, menaçant le vivre ensemble», se désole l'homme, qui précise détester les conflits même s'il lui arrive de s'énerver face à la malhonnêteté intellectuelle. «Mais j'ai pour ma part un côté labrador, facile à vivre. Et me montre plutôt optimiste en ce qui concerne mon existence. C'est un équilibre à trouver.» Une stabilité qu'il construit également grâce au sport.

DANS LA PEAU D'UN CHAT

«Je vais régulièrement au fitness soulever de la fonte, travailler mes pecs. C'est débile, mais ça me fait du bien.» La sueur et l'effort pour lui vider la tête et des audios pour rendre la démarche plus agréable contribuent à ressourcer Benjamin Décosterd. Le Vaudois trouve aussi de l'apaisement dans sa philosophie de vie. «Il n'y a au fond pas grand-chose de très grave à notre échelle. Chacun agit selon ses possibilités. Les méchants ne sont pas légion, ce sont des êtres qui souffrent. Quant aux cons, ils font ce qu'ils peuvent.»

Associant le bonheur à une capacité à garder les tracas du monde à distance, Benjamin Décosterd confie apprécier passer du temps dans le cocooning de son salon en compagnie de son épouse et de son chien. On ne s'étonne pas dès lors que, questionné sur l'animal qu'il voudrait être, il opte pour un chat. «J'aime son flegme et l'idée de se faire gratter le ventre», sourit ce grand travailleur, bien décidé toutefois à ralentir le rythme après une année dernière qui l'a laissé «sur les rotules». Sa détente passe aussi par son plaisir de cuisiner. Rien ne surpassé pour lui le son de la sauce bolognaise qui frémît dans la casserole et son délicieux fumet. De quoi titiller les papilles de Benjamin Décosterd. Un bon vivant malgré tout, sensible et lucide, qui se sert de l'humour pour faire un pas de côté, propre à le maintenir sur la ligne d'une bonne humeur salvatrice, rempart à un trop-plein d'informations désespérantes... ■

inonder l'espace médiatique afin de noyer le poisson... une stratégie diabolique !!!



LES TRAITS TIRÉS

Ambroise Héritier

Ambroise Héritier

«PLUS ON TARDE, PLUS CE SERA DIFFICILE»

ÉCOLOGIE La scientifique Martin Rebetez alerte sur le réchauffement climatique depuis plus de trente ans. Elle soutient l'initiative pour un fonds climat, en votation le 8 mars.

Aline Andrey

Le 8 mars, la Suisse vote sur un sujet crucial, soit l'initiative pour un fonds climat lancée par le Parti socialiste et les Verts, et soutenue par les syndicats, des ONG, le Parti évangélique et les Jeunes vert'libéraux. L'objet, intitulé «Pour une politique énergétique et climatique équitable: investir pour la prospérité, le travail et l'environnement», propose que la Confédération investisse chaque année de 0,5% à 1% de son PIB (soit entre 4 et 8 milliards de francs environ) dans la transition énergétique, notamment la rénovation des bâtiments, les transports publics, les énergies durables et la formation. Ce fonds permettrait, selon le comité d'initiative, la création de nombreux emplois (lire *L'ES* du 23 janvier) et l'accroissement de notre autonomie face aux Etats pétroliers. La droite, elle, brandit le spectre de l'endettement et, à terme, de l'augmentation des impôts. Ce que réfutent les défenseurs de l'initiative pour qui le financement doit être socialement équitable et ne pas toucher au pouvoir d'achat. Ils rappellent que, dans les années 1950, de grands barrages ont été construits grâce à des investissements publics de l'ordre de 2% à 4% du PIB. C'est cette même fourchette d'apports financiers pour le climat que prône le GIEC pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050... A noter encore qu'un fervent partisan du frein à l'endettement, Jean-Pierre Dantinne, ancien vice-président de la Banque nationale suisse, soutient le fonds climat.

QUESTIONS RÉPONSES

En tant que climatologue, que pensez-vous du fonds climat?

Je suis favorable, même si les montants proposés, entre 4 et 8 milliards, sont très faibles par rapport à ce que nous dépensons pour le pétrole et le gaz. Je rappelle que 8 à 12 milliards de francs sont versés chaque année par la Suisse à des Etats plus ou moins instables, plus ou moins en guerre et plus ou moins autoritaires. De surcroît, nous subventionnons énormément les produits pétroliers au travers des investissements de la BNS, de l'UBS et de fonds de pension notamment. Au vu de la situation internationale, cette dépendance à l'étranger est très dangereuse. Le soleil brille assez en Suisse pour nous permettre l'autonomie énergétique. Nous sommes dans un processus de transformation de nos réseaux électriques en un système délocalisé, beaucoup



«Le soleil brille assez en Suisse pour nous permettre l'autonomie énergétique», estime Martine Rebetez, jugeant la dépendance énergétique du pays à l'égard de l'étranger très dangereuse.

plus résilient. Chaque bâtiment peut avoir sa propre production et injecter le surplus dans le réseau. Les techniques existent et fonctionnent bien, mais cela nécessite d'importants investissements, auxquels pourrait contribuer un fonds climat. La Suisse est à la traîne dans cette mutation au niveau mondial, surtout par rapport aux pays nordiques dont la mobilité douce est meilleure et le parc automobile électrique beaucoup plus développé. Un véhicule électrique ou une pompe à chaleur réduisent la consommation énergétique d'un facteur quatre par rapport à l'utilisation de mazout ou d'essence.

Selon le comité d'initiative, chaque franc investi pour le climat rapporte davantage à l'économie et à la société. La crise climatique coûte déjà

beaucoup à la Suisse, soit près d'un milliard de francs par an. Le Conseil fédéral lui-même, pourtant contre le fonds climat, estime les coûts à 34 milliards à l'horizon 2060...

Si on retarde les investissements dans la transition énergétique pour s'extrait du pétrole, on va payer trois fois: des années supplémentaires de consommation, la transition qu'il faudra bien faire tôt ou tard et des crédits carbone à l'étranger - qui n'ont par ailleurs aucun véritable effet sur le climat. L'augmentation de température est extrêmement forte depuis les années 1980. On est en train de dépasser le 1,5°C de réchauffement mondial. En Suisse, c'est deux fois plus rapide, déjà 3 degrés. Il y a urgence sur le plan de l'indépendance énergétique et du climat. Les progrès sont trop lents. Au niveau de

la Confédération, il y a un ralentissement dans la sortie des énergies fossiles. Les lobbies pétroliers au Palais fédéral et ailleurs sont très puissants. La désinformation continue, mais sous une autre forme qu'il y a trente ans. La Suisse consomme énormément d'énergies fossiles, un tiers sur son territoire, deux tiers ailleurs.

Restez-vous optimiste malgré tout?

Le tournant énergétique va forcément se faire, c'est inéluctable. Le problème, c'est que plus on tarde, plus ce sera difficile et plus cela coûtera cher. L'industrie pétrolière le sait aussi, mais elle veut profiter de cette manne financière le plus longtemps possible, au détriment de l'intérêt commun et de la vie sur la planète. ■

Fenaco: des progrès, mais des salaires toujours insuffisant

ACCORD Unia et Syna ont conclu une nouvelle convention collective de travail avec la société coopérative. De véritables améliorations à la clé, mais quelques bémols.

Sonya Mermoud

«Nous sommes contents de l'accord qui comprend plusieurs avancées.»



Fenaco emploie plus de 11 000 personnes actives dans la production alimentaire, le commerce de détail ainsi que dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture, dont 6000 sont soumises à la Convention collective de travail.

Coresponsable du secteur industrie à Unia, Corinne Schärer commente la nouvelle Convention collective de travail (CCT) conclue avec Syna et Fenaco qui entrera en vigueur en mars prochain.

La syndicaliste mentionne différentes améliorations obtenues, comme celle favorisant une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée. La planification du travail sera notamment plus prévisible. Concrètement, les plannings seront annoncés trois semaines à l'avance au lieu de deux et les missions extraordinaires devront durer au moins deux heures. Par ailleurs, pour la première fois, les heures supplémentaires et négatives font l'objet d'un règlement détaillé. Dans le commerce de détail et les autres segments, le nombre est fixé à 60 heures supplémentaires et 40 heures négatives. Si les 60 heures supplémentaires sont dépassées, elles seront payées 25% de plus. Dans l'industrie alimentaire, les chiffres ont été arrêtés à 150 heures supplémentaires et 70 heures négatives. Dans ce cas aussi, au-dessus des 60 heures en plus, le même supplément s'applique. «Cette question était très importante pour le personnel. Il fallait vraiment y répondre», précise la responsable d'Unia, rappelant qu'un sondage avait permis au préalable de dresser la liste des revendications prioritaires, renforçant la position des syndicats.

Corinne Schärer partage aussi sa satisfaction face à la prolongation du congé maternité à dix-huit semaines et du congé d'adoption à trois semaines, assortis du versement intégral du salaire. Les congés de prise en charge de quatorze semaines prévus par la loi pour s'occuper d'enfants gravement atteints dans leur santé sont en outre étendus aux conjoints et aux parents. Autre sujet de contentement: le périodique supplémentaire payé, soit un total désormais de onze jours par an.

PERSONNEL Âgé MIEUX PROTÉGÉ

La représentante d'Unia souligne encore la protection accordée aux employés de 50 ans et plus et comptant dix années de service: «Le délai de résiliation du contrat de travail est fixé à cinq mois au lieu de trois mois.» L'accord met également l'accent sur «la protection de l'intégrité personnelle, la promotion de la santé, la garantie de la protection des données et le droit de participation des employés». «Par exemple, la commission du personnel prendra part à l'avenir aux négociations sur la CCT

et sur les salaires ainsi qu'à la commission paritaire.» Si la syndicaliste salue clairement les progrès obtenus, elle estime qu'ils ne sont pas suffisants. Elle regrette en particulier que, sur le front des rémunérations, la situation reste mauvaise: «Le salaire minimum a augmenté seulement de 100 francs, atteignant 4100 francs. Nous demandions 4500 francs. Les discussions se poursuivront pour des hausses significatives.» Le salaire d'entrée à l'issue de l'apprentissage s'élève à 4250 francs avec AFP (Attestation fédérale de formation professionnelle) ou à 4350 francs pour les personnes possédant un CFC. Dans le domaine de l'industrie alimentaire, le salaire minimum sera majoré de 50 francs en 2027. Corinne Schärer juge aussi négativement le refus, dans l'industrie, de limiter le temps de travail hebdomadaire à 40 ou 41 heures. «La moyenne se situe à 42 ou 43 heures.» Objet de huit rounds de négociations, la CCT court jusqu'à fin 2028 et concerne près de 6000 collaborateurs et collaboratrices de Fenaco. ■

«RIEN N'A ÉTÉ FAIT POUR ENRAYER CETTE FUITE EN AVANT MEURTRIÈRE»

PALESTINE Début février, des avocats ont dénoncé le conseiller fédéral Ignazio Cassis auprès de la Cour pénale internationale pour complicité dans le génocide à Gaza.

Aline Andrey

A Gaza, deux millions de personnes s'entassent sur un territoire plus petit que le canton de Genève, vivent sous tentes, souffrent de la faim, de la soif, du froid. Malgré le cessez-le-feu, les bombardements se poursuivent. Depuis les attaques du Hamas le 7 octobre 2023, l'armée israélienne a fait plus de 70 000 morts, dont 20 000 enfants, et plus de 170 000 blessés. Ces chiffres sont mis en exergue par la nouvelle association Stop Complicity.

Lors d'une conférence de presse organisée début février, elle a expliqué la demande d'enquête adressée à la Cour pénale internationale (CPI) sur le conseiller fédéral Ignazio Cassis, concernant sa «complicité dans les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et de génocide commis par le Gouvernement israélien et les forces armées israéliennes dans la bande de Gaza et la Cisjordanie occupée». Une action inédite en Suisse, qui a déjà été menée l'an passé en France contre plusieurs membres du gouvernement, tout comme en Italie. L'association réunit plus d'une vingtaine d'avocats, ainsi que Jacob Berger, réalisateur du film *Un juif pour l'exemple* et Jean-Daniel Vigny, ancien responsable du DFAE. De même que des diplomates, médecins, professeurs... Leur démarche est soutenue par plus de 23 000 personnes qui ont déjà signé la pétition en ligne*.

COOPÉRATION MILITAIRE

«La Suisse n'est pas un observateur impartial. Elle participe à une étroite coopération militaire et industrielle

avec Israël dans le domaine de l'armement», a expliqué M^e Marcel Bossonnet. L'avocat spécialiste en droit pénal suisse et international a mentionné les nombreuses visites en Israël, sans aucune transparence, des représentants du Département fédéral de la défense, et mis en lumière la prise de postes de direction dans des entreprises d'armement israéliennes par d'anciens hauts fonctionnaires. «Technologie suisse, armes israéliennes, victimes palestiniennes», a résumé l'avocat, citant encore la conclusion de la rapporteuse spéciale des Nations Unies, Francesca Albanese: «Dix-neuf Etats sont impliqués dans le génocide à Gaza, dont la Suisse.»

Pour mémoire, en 2025, plusieurs lettres ouvertes et appels intimaient au Conseil fédéral de faire respecter le droit international humanitaire. Ils provenaient d'ONG, d'une trentaine de professeurs de droit, de 250 fonctionnaires du DFAE, d'une soixantaine d'anciens diplomates. Des actions ignorées par Ignazio Cassis, soit dit en passant ancien vice-président du groupe d'amitié Suisse-Israël. Par ailleurs, le Ministère public de la Confédération n'a pas encore ouvert d'enquête, neuf mois après la dénonciation pénale déposée à l'encontre des conseillers fédéraux Ignazio Cassis, Karine Keller-Sutter et Guy Parmelin.

Pourtant, «la Suisse est dépositaire des Conventions de Genève», a rappelé M^e Irène Wettstein. «Nos dirigeants ont failli à ce devoir fondamental. Rien n'a été fait pour enrayer cette fuite en avant meurtrière. Se taire alors que l'on doit dénoncer, ne rien faire alors



Stop Complicity a demandé à la Cour pénale internationale d'ouvrir une enquête sur le conseiller fédéral Ignazio Cassis, concernant sa «complicité dans les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et de génocide commis par le Gouvernement israélien et les forces armées israéliennes dans la bande de Gaza et la Cisjordanie occupée».

que l'on doit agir, c'est contribuer au pire. C'est être complice.» A noter encore que le Collectif pour la liberté académique, la démocratie et la solidarité (CLADS) s'est déclaré solidaire

de la démarche. Parallèlement, ces quelque 250 universitaires demandent la rupture de l'accord «Lead Agency» entre le Fonds national suisse (FNS) et l'Israel Science Foundation (ISF). ■

* Plus d'information et pour signer la pétition: stopcomplicity.ch

Interdiction de voyage des exilés décriée

ASILE L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés fustige l'interdiction de voyage des requérants d'asile et des personnes admises provisoirement. Une mesure qu'elle qualifie de disproportionnée.

Sonya Mermoud

Non à des durcissements supplémentaires et à des traitements différenciés. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a pris position sur les modifications de plusieurs ordonnances proposées par le Conseil fédéral et visant à concrétiser une interdiction de voyage frappant les personnes en quête de protection et les personnes admises provisoirement. Dans un communiqué, elle rappelle que ces changements font suite à la décision du Parlement, en décembre 2021, de refuser aux exilés le droit de se rendre à l'étranger, y compris dans leur pays d'origine. «Des dérogations ne sont prévues que dans un petit nombre de cas très spécifiques, moyennant une autorisation préalable», indique l'OSAR, qui s'était déjà, à l'époque, clairement opposée à la volonté des deux Chambres. L'ONG précise par ailleurs que les dispositions légales relatives à cette décision ne sont pas encore entrées en vigueur en raison de l'activation, après le 11 mars 2022, du statut de protection S, et de la liberté de voyage accordée aux réfugiés d'Ukraine, applicable à l'échelle européenne.

INCONCILIABLE AVEC LES DROITS FONDAMENTAUX

«L'idée est donc de clarifier par ordonnance les dérogations à l'interdiction fondamentale de voyage et de créer une réglementation spécifique pour les personnes au bénéfice du statut S venant d'Ukraine.» Exprimant son avis sur ces deux points à la suite de l'ouverture de la procédure

de consultation, l'OSAR indique que sa ligne n'a pas changé: elle continue à s'opposer au durcissement envisagé. «Cette interdiction va trop loin et est inconciliable avec les droits fondamentaux des personnes concernées, tels que la liberté de mouvement et le droit à la vie familiale. Les dérogations prévues sont si restrictives et spécifiques que seul un faible nombre de personnes en bénéficierait.» Dans ce contexte, elle a proposé des adaptations concrètes prenant en compte les besoins humains des exilés. Selon l'OSAR, les visites à la famille et aux proches doivent notamment être mieux réglementées et les demandes urgentes, par exemple en cas de maladie grave de membres de la famille vivant à l'étranger, traitées dans les plus brefs délais. «Il convient de faire un large usage de la marge d'appréciation pour motifs humanitaires et autres motifs pertinents.»

APPEL À UN TRAITEMENT ÉGALITAIRE

L'OSAR dénonce par ailleurs une réglementation différenciée entre les diverses catégories de personnes réfugiées, les ressortissants ukrainiens qui ont sollicité la protection de la Suisse étant autorisés à circuler sans restriction en vertu de la réglementation de l'UE et de l'exemption de visa dans l'espace Schengen. «Cette situation renforce encore l'inégalité inacceptable de droits entre les personnes étrangères admises à titre provisoire et les personnes au bénéfice du statut de protection S venant d'Ukraine.» Dans ce contexte, l'OSAR réitère son appel en faveur d'une protection humanitaire uniforme garantissant le même traitement pour toutes les personnes déplacées par la guerre, indifféremment de leur pays de provenance. «Il est grand temps de proposer une solution instaurant enfin un accès égal aux droits fondamentaux.» ■

VOUS AVEZ DES DROITS@

INCAPACITÉ DE TRAVAIL

Comment est versé le salaire?

Le principe d'équivalence consiste au versement d'indemnités journalières (IJ) à hauteur de 80% du salaire durant 720 jours au maximum sur une période de 900 jours, en cas de primes assumées par moitié entre employeur et employé. Lorsque ce principe est respecté, l'employeur peut remplacer son obligation légale de continuer à verser le salaire par la conclusion d'une assurance. Il n'a alors plus à payer le salaire en cas de maladie, sauf pendant le délai d'attente prévu par l'assureur.

Si le délai d'attente est de 2 à 3 jours au maximum, l'employeur est libéré de son obligation de verser le salaire. En revanche, si un délai plus long est prévu, l'employeur doit payer le salaire complet pendant le «temps limité» au sens de l'art. 324a CO. Les parties peuvent toutefois convenir par écrit que l'employeur ne versera que l'équivalent des prestations d'assurance durant cette période.

Comment sont déduites les charges sociales?

En principe, les IJ ne sont que partiellement soumises aux assurances sociales. Les règles principales sont les suivantes:

- Les IJ maladie et accident versées à des personnes exerçant une activité dépendante ne sont pas soumises à l'AVS/AI/APG/AC; aucune déduction ne doit donc figurer sur le décompte de salaire.
- Les IJ liées au service (APG) ainsi que les allocations de maternité, paternité, prise en charge et adoption ne sont pas soumises à l'assurance-accidents.
- L'obligation de cotiser à une assurance perte de gain maladie est en général réglée par les conditions générales d'assurance.
- En matière de prévoyance professionnelle, il convient de se référer aux dispositions du règlement de la caisse de pension.

▪ En cas de chômage partiel ou d'intempéries, le salaire reste intégralement soumis aux cotisations sociales.

A l'exception de ces cas, les IJ ne constituent pas du salaire, elles ne donnent en principe lieu à aucune déduction sociale. En revanche, si l'employeur continue de verser 100% du salaire et perçoit lui-même les IJ, les cotisations sociales doivent être prélevées sur la part effectivement versée par l'employeur (généralement les 20% complémentaires).

Une incapacité de travail de longue durée peut avoir des conséquences sur les cotisations AVS. Il est donc recommandé au travailleur de se renseigner auprès de sa caisse de compensation afin d'éviter d'éventuelles lacunes de cotisation.

Les cotisations à la caisse de pension sont calculées sur le salaire soumis à l'AVS. En l'absence de salaire, de nombreuses institutions de prévoyance prévoient des règles spécifiques. En général, une libération des cotisations intervient après trois mois d'incapacité de travail durable. Il est toutefois nécessaire de vérifier le règlement applicable. En pratique, il faut donc distinguer deux situations:

▪ Si la personne ne perçoit que les IJ, sans complément de l'employeur, aucune déduction sociale n'est effectuée.

▪ Si le salaire est maintenu à 100% (par exemple 80% versés par l'assurance et 20% par l'employeur), les cotisations sont prélevées uniquement sur la part complémentaire versée par l'employeur.

Ce mécanisme permet d'éviter que la rémunération nette en cas d'incapacité soit supérieure à celle perçue en période d'activité. ■

Diana Amaral Correia, juriste à Unia Neuchâtel

Une question sur vos droits en matière de travail ou d'assurances sociales? Ecrivez à redaction@evenement.ch

LES SYNDICATS DISENT NON À UNE INITIATIVE QUI PROMET LE CHAOS

VOTATIONS La faîtière syndicale appelle à rejeter, le 14 juin, le texte de l'UDC «Pas de Suisse à 10 millions!». L'économie et l'emploi dans le pays seraient les grands perdants en cas d'acceptation.

Textes Rocco Zacheo

Ce sera, à n'en pas douter, un des rendez-vous politiques majeurs de l'année, celui qui est donné au peuple suisse le 14 juin prochain. A cette occasion, il faudra se déterminer notamment sur l'initiative portée par l'UDC «Pas de Suisse à 10 millions! (pour la durabilité)» qui place dans les urnes un enjeu crucial pour le pays. Dans le texte présenté par le parti agrarien, il est question de plafonner la population au seuil indiqué, à travers l'application par les autorités fédérales de mesures spécifiques visant à atteindre ce but. Plus précisément, l'initiant préconise que le Conseil fédéral présente au Parlement une loi spécialement consacrée à la question si le seuil de 9,5 millions d'habitants est atteint d'ici à 2050. Cette loi devra s'appliquer avec le dépassement des 10 millions d'habitants. Elle permettra alors de ne plus délivrer d'autorisations de séjour et d'établissement, ni de naturalisations aux personnes admises à titre provisoire.

L'Union syndicale suisse (USS) s'est clairement positionnée le 11 février, à travers un communiqué appelant les citoyens à dire non à une «initiative du chaos». Pour la faîtière, les conséquences d'une adoption par le peuple seraient néfastes pour l'économie du pays. Il est question tout d'abord des répercussions sur le front des accords bilatéraux avec l'Union européenne. Un oui le 14 juin rendrait tout simplement caduc ce paquet et affecterait directement la santé économique du pays. «Plus de 50% des exportations suisses étant destinées à l'UE, la restriction de l'accès au marché nuirait à la prospérité de notre pays», rappelle l'USS. Et d'ajouter: «L'activité économique ralentirait, les investissements diminuerait et les délocalisations ainsi que les licenciements se multiplieraient. Au bout du compte, l'emploi reculerait.» Ce scénario viendrait empirer un

contexte politique et économique marqué depuis plusieurs mois par les relations tendues avec les Etats-Unis, à la suite de l'introduction par l'administration Trump de taxes douanières ayant fragilisé l'exportation du *Swiss made*.

TRIOMPHE DU DUMPING SALARIAL

Parmi les arguments soulevés par l'USS, il y a encore celui lié à la libre circulation des personnes. Ce droit, garanti par les accords bilatéraux, ne serait plus de mise et, une fois encore, ce sera aux employés d'en payer les conséquences. «La protection des salaires disparaîtrait. L'absence de contrôles ouvrirait la voie au dumping salarial. Les migrants seraient de nouveau exploités, comme à l'époque du statut de saisonniers, avec des conditions de travail précaires et des droits sociaux insuffisants.» Cette dynamique baissière exercerait une influence néfaste sur les salaires des travailleuses et des travailleurs de Suisse.

La faîtière pointe encore deux retombées négatives de cette initiative. Le renchérissement du coût de la vie, tout d'abord, provoqué par le repli sur soi envisagé par l'UDC. A ce titre, le cas du Brexit – avec entre autres les barrières commerciales qu'il a générées en Grande-Bretagne – illustre parfaitement le phénomène. Le domaine des soins, enfin, est évoqué comme exemple de secteur qui paierait chèrement l'adoption de l'initiative. «En Suisse, la moitié des médecins et plus d'un tiers du personnel infirmier diplômé ont été formés à l'étranger. Si la libre circulation des personnes était abolie, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée s'aggraverait dangereusement. La sécurité de la couverture sanitaire serait menacée.» L'USS, avec tous les syndicats, promet une campagne animée, ponctuée d'événements publics, pour dénoncer une opération qui risque fort de mener le pays vers le chaos. ■



Repli dangereux. L'acceptation de l'initiative de l'UDC entraînerait l'abandon du paquet de bilatéraux négocié avec l'Europe, affectant directement la santé économique du pays.

DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL MIEUX PROTÉGÉS

Dans le paquet visant à mieux protéger les salaires, il y avait la «mesure 14», dernière d'un paquet placé depuis un certain temps sur la table du Conseil fédéral. Celui-ci a adopté ce dispositif, fait savoir l'Union syndicale suisse (USS) dans un communiqué daté du 11 février. Et avec cette décision prise par les Sept sages, c'est le statut des représentants du personnel qui se voit renforcé contre les dangers de licenciement. La faîtière rappelle qu'à l'heure actuelle, «les représentants élus des travailleurs ne sont guère

protégés contre le licenciement en Suisse, alors qu'ils assument une grande responsabilité sociale dans les entreprises». Ce changement de cap permettra désormais aux personnes engagées de négocier et de discuter d'égal à égal avec les employeurs, dans un cadre bien plus solide. L'USS salue la décision du Conseil fédéral, bien que considérée comme étant à minima. Il en appelle désormais au Parlement pour qu'il adopte l'ensemble des quatorze mesures garantissant la protection des salaires. ■

Les soignants tirent la sonnette d'alarme

SANTÉ La commission du Conseil national ignore les revendications portées par l'initiative sur les soins infirmiers, dénoncent le personnel médical et ses syndicats, qui lancent un appel urgent pour sa mise en œuvre.

Manon Todesco

Cinq ans après avoir été plébiscitée dans les urnes, l'initiative sur les soins infirmiers accumule les obstacles à sa mise en œuvre. Déjà jugée insuffisante par les soignantes et les soignants et leurs représentants, ces derniers estiment que la Loi fédérale sur les conditions de travail dans le domaine des soins (LCTS) proposée par le Conseil fédéral a de nouveau été vidée de sa substance par la Commission de la Sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national, ce 13 février.

«Les parlementaires de la commission compétente du Conseil national ont décidé de passer outre la volonté du peuple et d'ignorer de facto les principales revendications de l'initiative sur les soins infirmiers», dénonce dans un communiqué de presse l'Alliance du personnel de santé, composée de syndicats et d'associations professionnelles du secteur, dont Unia. La Commission renonce par exemple

à réduire la durée maximale du travail de 50 à 45 heures, comme c'est le cas pour les professions de bureau. Elle a pratiquement revu à la baisse toutes les augmentations des indemnités, a refusé au Conseil fédéral la compétence d'adopter sans complication d'autres améliorations si nécessaire et n'a prévu aucune mesure pour une dotation en personnel adaptée aux besoins, élément central de l'initiative populaire.»

RESPECTER LA VOLONTÉ POPULAIRE

Afin que l'initiative sur les soins infirmiers soit enfin mise en œuvre, l'Alliance a lancé un appel qui peut être signé par l'ensemble de la population pour demander aux parlementaires de modifier en profondeur la LCTS et de respecter ainsi le mandat populaire de 2021. Il y a urgence, rappellent les soignants, qui prient les conseillers nationaux de corriger la proposition actuelle «afin que la loi ne se réduise pas à une politique symbolique». L'exode dans le secteur de la santé se poursuit avec

environ un tiers des professionnels du domaine qui quittent le métier. La santé du personnel, à bout, et la qualité des soins prodigues à la population sont menacées. «Le personnel de santé donne chaque jour le meilleur de lui-même, mais il le fait dans des conditions de stress psychologique et physique extrêmement élevées. Nous sommes toutes et tous concernés, nous aurons toutes et tous besoin un jour de soins ou d'assistance», souligne l'Alliance.

RÉDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL

L'indignation est vive dans les soins, qui comptent environ 800 000 employés, dont 87% de femmes. «La Commission du Conseil national envoie un signal alarmant: les améliorations urgentes pour le personnel soignant et la garantie durable de soins de qualité n'ont absolument aucune importance à ses yeux», déplore l'Alliance, qui ajoute que les élus se moquent également de la démocratie directe. Que contient cet appel? Dans un

premier temps, les signataires demandent aux parlementaires responsables, indépendamment de leur parti, d'appliquer intégralement l'article 117b de la Constitution fédérale et, par conséquent, l'initiative sur les soins infirmiers et la volonté du peuple. Ils exigent ensuite de modifier en profondeur la loi (LCTS) afin qu'elle comprenne la réduction significative du temps de travail, le ratio de personnel permettant de prodiguer des soins de qualité, l'amélioration des suppléments pour le travail de nuit, du weekend et des jours fériés, et l'obligation pour tous les employeurs de respecter au minimum les lois cantonales et les conventions collectives de travail en vigueur. Enfin, l'appel réclame le financement solide de ces mesures pour le secteur de la santé. En somme, il y a encore du pain sur la planche... ■

Pour signer l'appel:
appel-personnel-sante.ch

BRÈVE

PAS TOUCHE AU CONGÉ DOMINICAL!

Le 16 février, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-E) a donné son feu vert à l'ouverture des commerces douze dimanches par an dans toute la Suisse, suivant une initiative du Canton de Zurich. Malgré l'opposition des cantons, des experts et des milieux de la santé, celle-ci prévoit non seulement de tripler le travail dominical mais aussi de supprimer les suppléments de salaires de 50% prévus actuellement. Pour Unia, cette attaque menace le repos, la vie sociale et les conditions de travail du personnel de vente. Plus de 9000 signatures ont déjà été récoltées contre ce projet. «Il faut renforcer la protection de la santé, pas la réduire», martèle le syndicat. Par ailleurs, la CER-E a, tout comme le National, approuvé le projet du Conseil fédéral visant à faire primer les conventions collectives de travail sur les salaires minimums cantonaux. Une attaque dangereuse pour les salariés des branches à bas salaires, dont la plupart sont des femmes. Unia reste déterminé à s'opposer fermement à la remise en cause des salaires minimums à but social. ■ MT

L'intelligence émotionnelle au travail

Offre de formation pour les membres Unia Transjurane
En partenariat avec Debco Coaching



Séance d'information
Mardi 10 mars 2026 à 18h
Secrétariat Unia à Delémont

Informations et inscription
Unia Transjurane - Mme Comte
0848 421 600 - 032 421 60 69
formation@unia.ch

Prix
CHF 100.- inclus matériel de cours

UNIA

UNIA

Nouveau !

Toute l'actualité du secteur de l'industrie d'Unia est dans Industrie News !

Huit fois par année, un résumé des informations essentielles et des conseils pour faire respecter tes droits au travail.

Pour ne rien rater, inscris-toi ici



TOUT EST PROTÉGÉ




SAUF LES RÉFUGIÉS

Agissez sur amnesty.ch **AMNESTY INTERNATIONAL**

Cours de français à Neuchâtel

Pour le personnel du secteur du nettoyage

E C A P **UNIA**

Cours de français pour le personnel du secteur du nettoyage à Neuchâtel

Durée
Du 02.03.2026 au 22.06.2026
13 semaines (52 leçons de 45 minutes)

Lieu
Unia Neuchâtel
Avenue de la Gare 3
2000 Neuchâtel

Horaire
Lundi, 18h30 – 21h00

Prix
CHF. 100.--

Taille du groupe
8 - 14 participant-e-s

Contenu
Domaines thématiques spécifiques aux branches et thèmes du quotidien des participant-e-s. L'accent est mis sur les connaissances orales de la langue.

Informations
ECAP
tél. 021 320 13 27
infovd@ecap.ch

Inscription
Inscrivez-vous avant le 17.02.2026 avec ce talon par courrier, par photo WhatsApp au 079 530 92 91 ou par courrier électronique à: infovd@ecap.ch

Groupe cible
Personne de langue étrangère qui travaillent dans le secteur du nettoyage.

E C A P

Inscription: Cours de français pour le personnel du secteur du nettoyage à Neuchâtel

Nom	Répon
Prénom	Rue no.
Adresse	NPA, lieu
E-Mail	Téléphone privé
Date de naissance	Emploi/entreprise
Date	Signature

Inscrire ce talon avant le 17.02.2026 avec ce talon, par photo WhatsApp / SMS au 079 530 92 91 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : infovd@ecap.ch

Investir pour le climat. UNIA

Aujourd'hui comme hier.

Tunnel du Gothard
Début de la construction : 1872




OU à l'initiative pour un fonds climat 8 mars 2026



L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL
Place de la Riponne 4
1005 Lausanne
Tél. +41 21 321 14 60
redaction@evenement.ch
www.evenement.ch

ÉDITEUR L'Événement syndical
Syndicat Unia

PRÉSIDENTE Silvia Locatelli

RÉDACTEUR EN CHEF
Rocco Zacheo

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE
Sonya Mermoud

ADMINISTRATRICE Barbara Buffa

JOURNALISTES Rocco Zacheo,
Sonya Mermoud, Aline Andrey,
Manon Todesco, Antoine Grosjean

COLLABORATEURS RÉGULIERS
Evelyne Brun, Vincent Di Silvestro,
Christophe Gallaz, Ambroise Héritier,
David Prêtre, Jean-Claude Rennwald

PHOTOGRAPHES
Thierry Porchet,
Olivier Vogelsang

RÉDACTRICE MÉDIAS EN LIGNE
Virginie Zimmerli

ABONNEMENTS 19 éditions par an
Abonnement annuel Fr. 60.-
Abonnement de soutien Fr. 100.-
administration@evenement.ch

PUBLICITÉ pub@evenement.ch

CONCEPTION & MISE EN PAGES
Atoll "îlots graphiques"
Catherine Gavin

IMPRESSION
Pressor SA, Delémont
Tirage contrôlé 44 890 exemplaires

UN BON SALARIÉ EST UN SALARIÉ HEUREUX

MALADIE Alors que de plus en plus de personnes rencontrent des problèmes de santé mentale au travail, cet enjeu n'est pas encore assez pris en compte en Suisse.

Antoine Grosjean

Statistiques, campagnes de prévention, arsenal de mesures: le problème des accidents et des maladies du travail est relativement bien cerné. Mais en matière de santé mentale, cela reste plutôt lacunaire. D'ailleurs, la liste des maladies professionnelles reconnues par la législation suisse comprend toutes sortes d'affections, mais aucune qui soit d'ordre psychique. Dans un environnement économique basé sur la compétition et la performance, pas facile d'avouer à son chef ou à ses collègues qu'on traverse un passage à vide, qu'on en a gros sur la patate. Le tabou est sans doute encore plus grand dans certaines branches, comme la construction. C'est pourquoi l'Etat de Neuchâtel a organisé fin janvier, à l'intention des employeurs et des cadres du gros œuvre et du second œuvre, une soirée de sensibilisation à cette problématique, intitulée «Mental au top, chantier au top». Histoire de

leur rappeler qu'ils ont tout intérêt à ce que leurs salariés soient bien dans leur peau.

En 2022, la dernière enquête Job Stress Index de la fondation Promotion Santé Suisse a estimé que le manque à gagner dû au stress au travail s'élève à 6,5 milliards de francs pour les entreprises du pays, tous domaines confondus. En effet, selon l'organisation, l'absentéisme (absence pour maladie) et le présentisme (présence au travail malgré une capacité diminuée) qui en découlent engendrent des pertes de productivité d'en moyenne 14,9% du temps de travail.

LA CONSTRUCTION TRÈS TOUCHÉE

La construction est l'un des principaux secteurs touchés par les problèmes de santé mentale. Avec 28% de personnes souffrant de stress, selon la dernière Enquête suisse sur la santé (chiffres de 2022), elle arrive en troisième position après la santé et le social (30%) et l'hôtellerie-restauration (29%). En outre, c'est aussi le quatrième secteur

d'activité où il y a le plus de contraintes psychosociales (telles qu'exigences et intensité élevées, stress, discrimination ou violence, insécurité de l'emploi, faible autonomie, manque de reconnaissance, etc.), puisque la moitié des salariés en subit au moins trois. «Dans la branche, il y a de plus en plus de personnes qui font des *burn-out*,» confirme Simon Constantin, membre de la direction du secteur construction d'Unia. Le surmenage touche surtout les contremaîtres et les chefs d'équipe. Ils font face à une pression croissante, avec des délais parfois impossibles à tenir et des problèmes d'organisation du travail liés à la pénurie de main-d'œuvre. Certains se retrouvent ainsi avec plusieurs chantiers à gérer en même temps. Tout ça, ce sont des soucis qu'ils ramènent à la maison. Les travailleurs nous en parlent régulièrement lors des visites de chantier. Beaucoup de gens quittent le métier à cause de cette pression.» De manière générale, le stress au travail a nettement augmenté dans tous

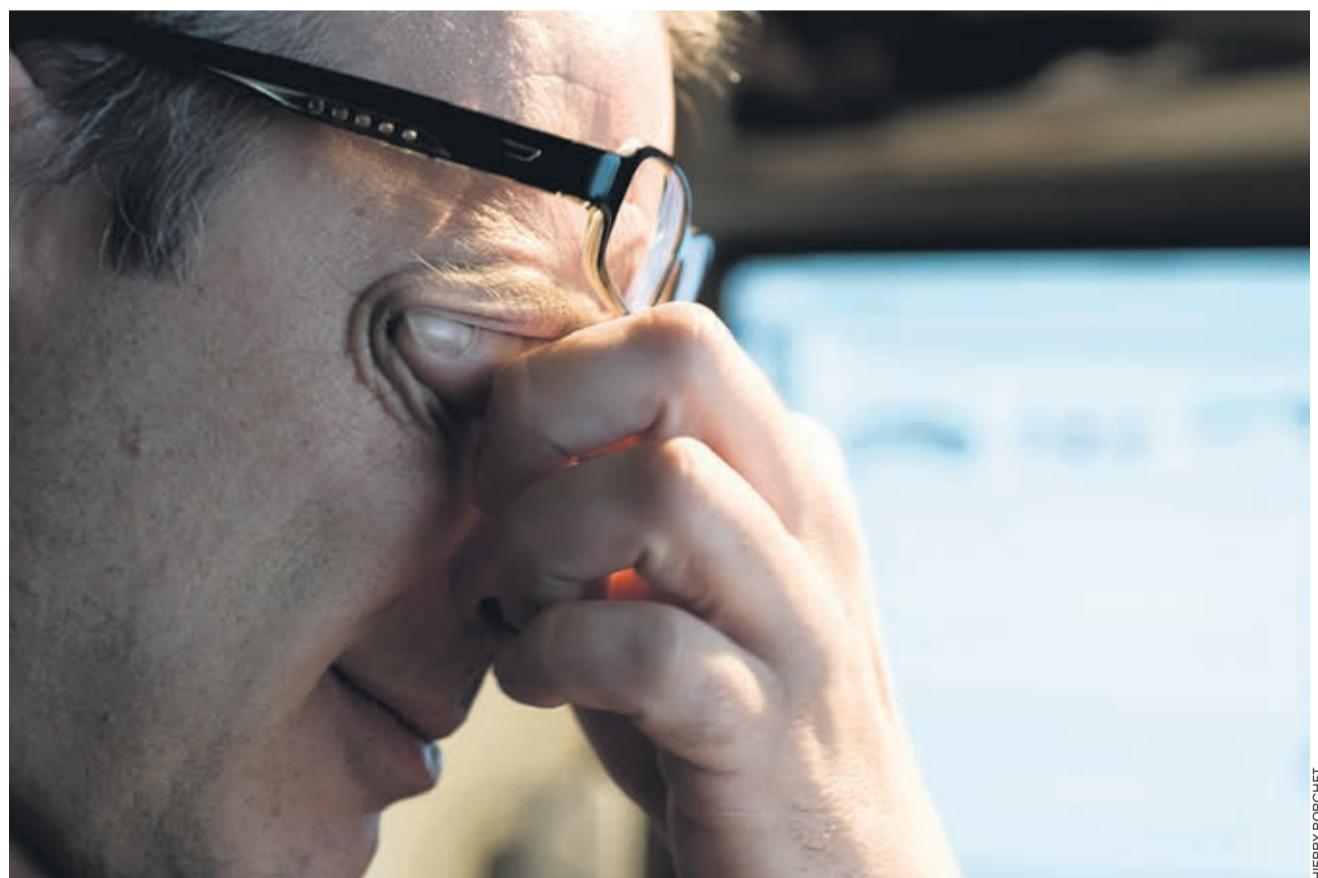
les secteurs en une décennie. En 2012, 18% des personnes interrogées dans le cadre de l'Enquête suisse sur la santé se disaient stressées la plupart du temps par leur travail, contre 23% en 2022. Dans le Job Stress Index, on souligne que le pourcentage de salariés se sentant épuisés émotionnellement a dépassé les 30% pour la première fois en 2022. Et près de trois personnes sur dix (28,2%) présentent un niveau de stress critique parce que leur charge de travail dépasse les ressources dont elles disposent. Enfin, la dépression est la deuxième cause de baisse de productivité après les maux de dos, comme l'indique une étude menée en 2025 par des chercheurs zurichoises, bernoises et lucernoises.

Les atteintes à la santé mentale au travail peuvent avoir des conséquences tragiques. Une étude de la Haute école de travail social de Fribourg, qui vient d'être publiée, révèle par exemple que les professionnels de la santé et du social font face à un risque suicidaire quatre fois plus élevé que le reste de la population. D'après la Confédération européenne des syndicats, près de 10 000 travailleuses et travailleurs meurent chaque année en Europe en raison du stress professionnel, soit trois fois plus que les victimes d'accidents du travail. Deux principaux facteurs sont mis en cause: les maladies cardiaques induites par le stress et les suicides liés à la dépression au travail.

pencher sur la question. Le socialiste notait que plusieurs pays européens ont déjà adapté leur législation dans ce sens et regrettait que ce soit «l'ensemble de la société qui paie pour un problème qui est lié intrinsèquement aux conditions de travail».

ATTAQUER LE MAL À LA RACINE

L'association Minds, basée à Genève et active dans le domaine de la santé mentale (minds-ge.ch), partage ce constat et plaide pour qu'on investisse davantage dans la prévention. «La santé psychique dans la vie professionnelle commence par de bonnes conditions de travail, estime sa directrice, Andrea Pereira, docteure en psychologie sociale. Au lieu de traiter les conséquences du mal, les entreprises devraient attaquer celui-ci à la racine.» Hélas, remarque l'association, la logique de profit et le déséquilibre entre offres et demandes d'emploi n'incitent pas les employeurs à agir. Afin d'améliorer le bien-être au travail, Minds recommande notamment d'optimiser les ressources pour éviter de fonctionner en sous-effectifs, de s'assurer que la distribution des rôles et des responsabilités est bien définie et de veiller à créer une bonne ambiance entre collègues. Le tout grâce à un management bienveillant. «Est-ce là le secret du bien-être au travail? Probablement pas pour tout le monde, mais c'est en tout cas un bon début!» ■



Le pourcentage de salariés se sentant épuisés émotionnellement a dépassé les 30% pour la première fois en 2022.

THIERRY PORCHET



Notre vidéo:
evenement.ch/videos

ÉCLAIRAGE

L'INFORMATION EN PÉRIL



Manon Todesco

Que demande l'initiative SSR «200 francs ça suffit!»? Elle propose de réduire la redevance annuelle de la SSR, aujourd'hui de 335 francs, à 200 francs. Porté par l'UDC et soutenu par une partie des milieux économiques, le texte estime que 200 francs par foyer est un montant suffisant pour financer les médias de service public en Suisse. Les entreprises et les commerces, qui paient actuellement une redevance en fonction de leur chiffre d'affaires, en seront exonérés. Les initiateurs surfent sur l'argument financier, en mettant en avant le soulagement des consommatrices et des consommateurs et notamment des personnes seules et des jeunes, dans un contexte où toutes les dépenses augmentent. Tout le monde aura plus d'argent pour vivre, disent-ils.

de francs par an sera divisé par deux, ce qui entraînera des licenciements mais aussi une centralisation des productions, très probablement en Suisse alémanique. Concrètement, au niveau de l'emploi, 6000 postes pourraient être supprimés, à l'interne mais aussi chez les acteurs externes de la branche de l'audiovisuel. Pour le reste, il est fort probable que la RTS multiculturelle et ancrée dans les régions que nous connaissons aujourd'hui n'existera plus.

En quoi cette initiative est-elle dangereuse? Cette attaque contre la SSR ressemble à d'autres attaques contre les services publics dans plusieurs pays européens. L'objectif est le même: affaiblir, voire démanteler les médias de service public pour en faire des porte-voix du gouvernement ou les mettre ensuite sous le contrôle de groupes qui servent des intérêts partisans. Alors que l'offre médiatique s'est déjà considérablement amenuisée ces dernières années, on risque de fragiliser encore plus la diversité des médias et la liberté d'expression et d'information, laissant la place aux *fake news* et à la désinformation... ■

Le personnel de Coop lance un appel aux parlementaires

MOBILISATION Quelque 70 membres d'Unia employés par le groupe ont discuté de leur nouvelle convention collective et réclamé la fin des attaques politiques contre le congé du dimanche.

Sonya Mermoud

Convention collective de travail (CCT) et combat en cours: quelque 70 membres d'Unia travaillant chez Coop ont abordé le 12 février dernier ces questions, réunis à Berne dans le cadre d'une séance de leur groupe professionnel. L'assemblée s'est penchée sur la mise en œuvre de la nouvelle CCT du commerce de détail. Parmi les améliorations de l'accord, l'amplitude journalière qui a pu être réduite de quatorze à douze heures au maximum. Un point particulièrement important pour le personnel du domaine qui place en tête de ses préoccupations, après les salaires, les horaires de travail. Le changement

opéré grâce à Unia et aux autres partenaires sociaux permettra de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée. «C'est là une nouvelle étape dans la limitation des journées de travail excessivement longues. Les salariés bénéficient ainsi de plus de temps pour se reposer, se consacrer à leur famille et à leurs loisirs», a souligné Unia dans un communiqué.

MENACE SUR LA SANTÉ

Le Groupe professionnel a aussi discuté des attaques parlementaires ciblant les conditions de travail dans leur branche. Et allant à l'encontre de l'avancée obtenue dans le cadre du renouvellement de leur CCT. Les délégués faisaient référence à la volonté de politiques de tripler le travail dominical. Rappelons en effet qu'à l'initiative du canton de Zurich, il est envisagé d'élargir le nombre d'ouvertures dominicales sans autorisation de quatre à douze par an. Et ce en dépit du fait, précise Unia, que le

peuple a régulièrement rejeté l'extension des horaires des magasins dans plus de deux votations sur trois. «La plupart des cantons n'exploitent d'ailleurs même pas les quatre ouvertures possibles le dimanche sans autorisation.» Dans ce contexte, les membres d'Unia chez Coop ont appelé les élus à mettre un terme aux attaques contre la Loi sur le travail. Et ont adressé un courrier dans ce sens à la Commission de l'économie du Conseil des Etats. «Ils y soulignent clairement que l'augmentation du travail du dimanche se fait au détriment de leur repos, de leur temps libre et de leur vie sociale, qu'elle menace leur santé», détaille le syndicat. Notons encore qu'avec Unia, les vendeuses et les vendeurs ont récolté plus de 9000 signatures réclamant l'abandon de ce projet. «La réalité de la population active doit être prise au sérieux. Sa protection doit être renforcée et non affaiblie.» ■

DILEK AYKAN, VOIX INÉBRANLABLE CONTRE LA RÉPRESSION DES KURDES EN SYRIE

CONFLIT Réfugiée en Suisse depuis 2017, la militante politique dénonce la situation dans le Rojava, où le régime syrien attaque l'autonomie démocratique de la région sous le regard passif de l'Occident.

Textes Rocco Zacheo

Le spectre du chaos plane de nouveau sur le Proche-Orient depuis le début de l'année, avec l'offensive lancée par le régime syrien contre ces régions du nord et de l'est du pays contrôlées par l'administration kurde. Percant une indifférence médiatique quasi complète, les rares images parvenues jusqu'à nous depuis cette région font état d'exactions, d'assassinats et d'un exode massif de la population du Rojava, prise pour cible par la faction armée (le HTS) du gouvernement de transition dirigé par le président Ahmed al-Charaa. L'offensive de ce chef issu des rangs djihadistes du Front Al-Nosra - branche dissidente d'Al-Qaïda - est d'autant plus préoccupante qu'elle a permis à des anciens terroristes islamistes de fuir par centaines des prisons contrôlées jusque-là par les autorités kurdes. De Rakka à Alep, de Deir ez-Zor à une partie d'Al-Hasakah, de vastes portions multiethniques et pacifiées du pays replongent ainsi dans l'incertitude et l'angoisse, alors que l'Occident assiste passivement à cette escalade armée.

UNE GOUVERNANCE VERTUEUSE

Dilek Aykan est une des nombreuses voix qui, avec fermeté, dénoncent depuis l'exil cet état de fait. Activiste dès l'âge de 15 ans, la native de Diyarbakır - capitale historique du Kurdistan turc - s'est vue obligée de quitter son pays en 2017, après avoir passé plusieurs mois en prison à Izmir, ville où elle résidait alors. Elle nous reçoit dans un café de sa ville d'adoption, Delémont, où elle s'est établie lorsqu'elle a obtenu l'asile politique. L'ancienne journaliste et coprésidente à Izmir du principal parti pro-kurde, le HDP, ne cache pas son émotion en évoquant les faits des derniers mois. Depuis le 6 janvier, jour où les violences se sont intensifiées à Alep et dans ses environs, elle dit avoir perdu le sommeil. «Mon cœur est avec la population du Rojava. J'ai reçu des images terribles depuis les zones de combats, je les ai relayées en faisant levier sur mes réseaux personnels pour que l'opinion publique soit informée et se mobilise.»

«Le modèle fondé par le peuple kurde est perçu comme dangereux par les Etats-Unis et surtout par la Turquie, qui y voit une menace à ses propres valeurs, celles d'un régime autoritaire»

Cette nécessité est d'autant plus urgente à ses yeux que l'enjeu du conflit est double. Il y a bien sûr une dimension régionale, dans la lutte pour le contrôle du territoire. Mais elle pourrait rebondir à l'échelle internationale si rien n'était fait pour stopper l'offensive du HTS. Il faut le rappeler, le Rojava, avec ses nombreuses villes, jouit depuis plus de dix ans d'une autonomie qui a largement fait ses preuves. Basée sur un modèle de démocratie directe, représentant une population multiethnique et multireligieuse, l'Administration autonome démocratique du nord et de l'est de la Syrie (DAANES) est guidée à tous les niveaux décisionnels par des structures féminines autonomes. L'égalité



Arrivée en Suisse du Kurdistan turc en 2017, Dilek Aykan poursuit depuis Delémont la lutte pour les droits de son peuple, mis à mal par le nouveau régime syrien.

des genres demeure une réalité inébranlable dans la gouvernance du Rojava, une ambition concrétisée par ce qu'on a appelé la «révolution des femmes». Ce régime vertueux est aujourd'hui en danger de mort. «Le modèle fondé par le peuple kurde est perçu comme dangereux par les Etats-Unis et surtout par la Turquie, qui y voit une menace à ses propres valeurs, celles d'un régime autoritaire», souligne Dilek Aykan. A l'échelle internationale, le conflit que se livrent le HTS et les Forces démocratiques syriennes (FDS) est tout aussi préoccupant. «Aujourd'hui, on libère les ennemis d'hier, ceux de Daech et du Front Al-Nosra, insiste l'activiste. Il se trouve que le Rojava représente une frontière cruciale à défendre, qui sépare aujourd'hui les héritiers de Daech et d'Al-Nosra de l'Europe. Le Vieux-Continent a sans doute peur de l'arrivée d'une nouvelle vague de réfugiés, comme en 2015, mais il n'a pas compris que la meilleure façon de l'éviter est d'arrêter les hostilités en cours. Ce sont les guerres qui font fuir les populations, ne l'oublions pas. Nous avons toutes et tous une responsabilité morale envers les Kurdes du Rojava, qui ont été tout simplement héroïques dans la défense notamment de Kobané

d'autres villes et villages de la région en 2014 et 2015. L'Europe et l'Occident ne peuvent pas abandonner un peuple qui a sauvé en quelque sorte l'humanité.»

UN ACCORD APRÈS LES NÉGOCIATIONS

Pour l'heure, les négociations entamées sous l'égide de l'émissaire de l'administration Trump, Tom Barrack, n'ont rien amené de bon dans un premier temps. Ahmed al-Charaa ayant proposé de dissoudre les Forces démocratiques syriennes et de les intégrer dans l'armée régulière. Scénario sciemment écarté par le commandant général des FDS, Mazloum Abdi. «Une dissolution de nos troupes aurait laissé les Kurdes du Rojava sans protection, explique Dilek Aykan. Il aurait donc mis en danger toute la population de la DAANES.» Une voie plus acceptable a été trouvée à la fin du mois de janvier. Elle prévoit l'instauration d'un climat de non-conflict propre à prévenir tout danger de génocide. A Kobané, un gouverneur a été nommé selon les souhaits du FDS et dans d'autres régions, celles de Hassaké, Derik et Deir ez-Zor, la sécurité continue d'être assurée par les mêmes forces kurdes. Par ailleurs, il est prévu que des échanges

de prisonniers aient lieu et que les Unités de protection des femmes (YPJ) conservent leur propre structure sans obligation d'intégration dans les corps militaires existants. Il est enfin à souligner que la figure politique kurde Abdullah Öcalan, fondateur du PKK et toujours détenu dans les prisons turques, a joué un rôle direct dans l'ensemble des négociations, avec la participation de médiateurs internationaux. L'engagement de la militante pour la cause kurde n'est pas près de s'arrêter, même à distance, «parce que nous avons besoin d'un statut», clamait-elle. D'autres combats personnels ont pris forme ces dernières années sous nos latitudes: celui du syndicalisme, par exemple, vécu chez Unia Transjurane et au sein du comité central de l'organisation. Et à l'avenir, un autre encore est appelé à se développer: «Je vais sans doute m'engager dans la protection de la population migrante, parce que je suis une femme, féministe, kurde et migrante.» Les cours qu'elle suit depuis deux ans à la Haute école de travail social de Fribourg lui donnent déjà les armes pour cette autre lutte. ■

LES EXIGENCES DE DEUX ORGANISATIONS PRO-KURDES

La preuve n'est plus à faire, dans la zone frontière entre la Turquie et la Syrie, l'influence des islamistes est de plus en plus présente. Cette montée en puissance, derrière laquelle on retrouve le nouvel homme fort du pays, Ahmed al-Charaa, met en danger de mort le modèle égalitaire et vertueux de la DAANES, acronyme anglophone qui désigne l'Autonomie démocratique dans le nord et l'est de la Syrie. C'est face à cette menace, et malgré l'accord signé entre les parties belligérantes qui a mis un terme aux hostilités et à redistribué les cartes dans l'administration du Rojava, que deux organisations pro-kurdes sont passées à l'offensive pour exprimer des «exigences envers l'opinion publique internationale et les responsables politiques». Articulé autour de six points, le document du Mouvement des femmes kurdes en Europe (TJK-E) et du Women Defend Rojava réclame avant tout la reconnaissance de la DAANES et appelle

à ne pas conclure d'accords politiques et financiers avec les structures islamistes au pouvoir. Rappelons que l'Union européenne a accordé au pays plus de 600 millions d'euros pour sa relance. Un arrêt immédiat des opérations militaires est également demandé pour laisser la place à des réponses politiques. «Il faut un véritable dialogue, des solutions fédérales et des garanties pour les femmes et les minorités.» Enfin, les deux entités en appellent à l'Europe, et tout particulièrement aux autorités de France et d'Allemagne, pour qu'elles renoncent à tout contact diplomatique avec Ahmed al-Charaa et ses partenaires. «Les gouvernements ne doivent autoriser aucune normalisation politique ni aucune coopération avec des acteurs islamistes.» ■

Plus d'informations:
www.womendefendrojava.net et www.cdkf.fr

BREVES

Manon Todesco

L'INDUSTRIE EUROPÉENNE LANCE UN SOS

Réunis le 11 février à Anvers pour le troisième sommet européen de l'industrie, IndustriAll Europe et la Confédération européenne des syndicats (CES) ont alerté les autorités et les dirigeants du secteur de l'urgence d'une réponse politique face aux difficultés industrielles.

Qu'il s'agisse de produits chimiques, de métaux ou de composants automobiles, les entreprises réduisent leur production ou ferment complètement leurs activités. Une semaine après la Journée d'action européenne, les organisations syndicales ont dénoncé une base industrielle «sous pression», confrontée à des prix élevés de l'énergie, une demande faible et une concurrence jugée déloyale.

Les syndicats réclament une véritable stratégie industrielle européenne, un plan massif d'investissements publics et privés assorti de mesures sociales, ainsi qu'un cadre de transition écologique juste qui protège l'emploi. «Le temps des excuses est terminé. Le temps des solutions est maintenant», a conclu Michael Vassiliadis, de la CES et d'IndustriAll. ■

QUAND REGARDER LA TÉLÉ TUE

En Corée du Nord, regarder la télévision sud-coréenne peut coûter la vie. Un récent rapport d'Amnesty International s'appuie sur 25 témoignages de personnes ayant fui le pays entre 2012 et 2020, qui décrivent un système répressif et profondément corrompu. Le simple visionnage de séries, films ou émissions sud-coréennes expose à des humiliations publiques, des années de travaux forcés, voire à la peine de mort, notamment depuis l'adoption en 2020 d'une loi criminalisant les «pensées et cultures réactionnaires». Sauf pour les plus riches! En effet, selon l'organisation, l'application de ces lois est arbitraire: les personnes disposant d'argent ou de relations peuvent souvent échapper aux sanctions les plus lourdes en versant des pots-de-vin, tandis que les plus pauvres sont sévèrement punies. Par ailleurs, des mineurs seraient régulièrement contraints d'assister à des exécutions publiques utilisées comme outil d'«éducation idéologique». Malgré les risques, la consommation clandestine de contenus étrangers resterait largement répandue. Amnesty International appelle les autorités nord-coréennes à abolir ces lois, à mettre fin aux exécutions publiques et à respecter la liberté d'expression. ■

Plus d'infos sur: amnesty.ch/fr

SYNDICALISTE INDÉSIRABLE

La Confédération syndicale internationale (CSI) a fermement condamné la détention et l'expulsion jugées arbitraires de Marcelo Di Stefano, secrétaire chargé de l'organisation syndicale de la Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques. Arrivé le 1er février pour participer à un séminaire syndical international et à une mission tripartite de l'Organisation internationale du travail, le dirigeant syndical a été retenu plus de sept heures à l'aéroport de Panama avant d'être expulsé, malgré une invitation officielle. «Cette mesure injustifiée et hostile constitue une grave violation des normes internationales et une atteinte à la liberté syndicale», a dénoncé Luc Triangle, secrétaire général de la CSI, qui a également fustigé «un message clair d'hostilité à l'égard du dialogue démocratique et des droits des travailleurs» envoyé par les autorités panaméennes. Une situation a priori pas nouvelle, rapporte le responsable syndical. «Au Panama, les dirigeants syndicaux sont détenus sans aucun chef d'inculpation, les travailleurs sont harcelés quotidiennement et les droits fondamentaux d'organisation ne sont pas respectés. Ces faits dont a été victime Marcelo Di Stefano s'inscrivent dans le cadre d'une campagne antisyndicale systématique menée par les autorités et qui doit cesser.» ■

ACCIDENT MORTEL

Selon Jean-Michel Bruyat, d'Unia, le chantier de Malley n'a pas été contrôlé avec sérieux.

PAGE 11

**INDUSTRIE**

Reportage dans l'usine ZM, à Aigle, qui bénéficie d'une nouvelle CCT.

PAGES 12-13

**PAUSE CAFÉ**

Pour Serge Heimo, le droit du travail devrait être enseigné à l'école.

PAGE 14

LE FAST-FOOD FIVE GUYS CONDAMNÉ POUR HARCÈLEMENT SEXUEL

ÉGALITÉ Le Tribunal estime que la franchise genevoise du burger a manqué à ses obligations de protection. Une victoire importante pour la plaignante, mais aussi pour toutes les autres victimes.

Textes Manon Todesco

L'heure est à la célébration pour Jessica*. Après des années de procédure, elle a obtenu gain de cause en étant reconnue victime de harcèlement sexuel par le Tribunal des prud'hommes. L'ancienne employée de Pastem SA, franchise genevoise de Five Guys, avait attaqué son employeur, lui reprochant de ne pas l'avoir suffisamment protégée alors qu'elle avait dénoncé des attouchements, voire des agressions sexuelles, mais plus largement un climat délétère pour les femmes dans le restaurant.

«On savait que ce serait un combat difficile. Jessica a eu le courage de porter toute seule cette affaire, même si elle a reçu beaucoup de soutien, a déclaré M^e Moreau, l'une de ses avocates, lors d'une conférence de presse le 12 février convoquée par Unia Genève. Ce jugement est une victoire importante pour Jessica et pour toutes les autres victimes de harcèlement sexuel. Les juges sont très clairs sur la définition de harcèlement sexuel en considérant une ambiance générale malsaine et un «climat inapte et hostile». La Cour a aussi pris en compte l'évolution professionnelle des hommes qui sont presque tous montés en grade alors que, au même moment, les femmes quittaient l'entreprise les unes après les autres.» Un indicateur majeur qui aurait dû mettre la puce à l'oreille des responsables.

DÉNONCIATION PRISE À LA LÉGÈRE

Le jugement pointe les manquements de Pastem SA, tant au niveau de la prévention que de la réaction. «Les mesures prises par l'entreprise ont été jugées «totalement inefficaces», car «mal comprises et mal utilisées», rapporte M^e Debernardi, l'autre avocate. Il est aussi dit que l'employeur a pris la dénonciation de Jessica avec trop de légèreté et qu'il n'a pas compris la gravité des faits, même au cours des



Les intervenantes engagées auprès de Jessica*, fière d'être allée jusqu'au bout d'une longue procédure, et heureuse aujourd'hui de pouvoir tourner la page.

audiences. Le jugement clarifie le devoir de diligence des employeurs et c'est un élément très important.»

Concrètement, Pastem SA a été condamné à payer un peu plus de 19 000 francs à la plaignante, correspondant à une indemnité pour harcèlement sexuel de deux mois de salaire moyen suisse ainsi qu'à des dommages et intérêts pour pallier la perte de revenus à la suite de sa démission.

Pour Jessica, c'est un soulagement. «C'est une page qui se tourne et un livre qui se ferme, a-t-elle réagi. C'était la seule chose qui me retenait au passé,

c'est donc un poids en moins et j'en suis contente. Je suis allée jusqu'au bout, et j'espère que cela poussera d'autres femmes à oser en parler autour d'elles ou à aller en justice.»

UN PROCÈS EXEMPLAIRE

Pour Aude Spang, secrétaire à l'égalité chez Unia, il faut que cette jurisprudence serve d'exemple. «Le harcèlement sexuel est un enjeu systémique qui concerne toute la société, et seule une minorité des victimes arrive à affronter la pénibilité des procédures judiciaires.» Et de rappeler le retard de

la Suisse qui n'a toujours pas ratifié la Convention 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail. L'affaire pourrait toutefois ne pas être close. Contacté par la presse locale, l'avocat de Pastem SA a déclaré contester le fondement du jugement et vouloir faire appel. ■

* Prénom d'emprunt.

Notre vidéo:
evenement.ch/videos

UNE INDEMNITÉ «TIMIDE»

Ce jugement prud'hommal est une double victoire pour la plaignante qui voit son statut de victime reconnu, mais aussi le fait que son ex-employeur a failly à ses obligations. Il reste toutefois un bémol: le montant de l'indemnité pour harcèlement sexuel. Les avocates de Jessica* avaient demandé le maximum, à savoir six mois de salaire suisse moyen, mais seulement deux ont été accordés par la Cour. «Il y a une forme d'incohérence, car les juges ont reconnu la gravité des actes subis par Jessica mais aussi l'ensemble du climat hostile qui régnait dans le restaurant, soulève M^e Moreau. Cette décision a été motivée par le fait que l'un des témoins mis en cause a déclaré que Jessica avait aussi pu participer aux blagues grivoises. Un témoignage qui selon nous aurait dû être écarté, car son auteur était directement visé par une vidéo dans laquelle on le voit faire des gestes à caractère sexuel. Selon les juges, Jessica n'ayant pas porté plainte pour faux témoignage, c'est qu'elle ne contredit pas les déclarations de ce témoin. C'est donc encore à la victime que revient le fardeau des poursuites en justice.»

Les avocates de Jessica temporisent. «Le résultat est positif, mais les tribunaux restent souvent timides concernant cette indemnité, alors qu'il est important que le montant soit aussi dissuasif. Maintenant qu'on a ces belles jurisprudences en matière de harcèlement sexuel au travail, nos vœux pour le futur seraient que les juges augmentent les indemnités pour les victimes.» ■

Bouclier fiscal vaudois: une plainte pénale a été déposée

Antoine Grosjean

La section vaudoise du Syndicat des services publics (SSP-Vaud) a déposé, le 15 janvier, une plainte pénale contre inconnu dans l'affaire qui secoue le canton depuis des mois, celle de l'application du bouclier fiscal non conforme à la loi. Une situation qui s'est prolongée pendant douze ans et a fait perdre à l'Etat de Vaud entre 500 millions et 1 milliard de francs de recettes fiscales, puisque les plus gros contribuables ont été taxés en-dessous de ce qu'ils auraient normalement dû l'être.

En plus de l'instruction ouverte par le Ministère public le 13 janvier, le syndicat demande, par sa plainte, que soient précisées les infractions qui doivent être investiguées, «à savoir la gestion déloyale des intérêts publics ou l'abus d'autorité». Il estime aussi que le gouvernement doit chiffrer les pertes fiscales que cela a engendrées, «un calcul simple et facile à produire si la volonté politique existe - et faire en sorte d'encaisser l'argent dû par ces très riches contribuables, tout comme il le fait chaque jour pour toutes et tous les autres contribuables. Faute de quoi l'égalité devant la loi et l'impôt et l'amour des

lois», si cher aux autorités cantonales, seraient totalement et définitivement rangés aux oubliettes.» Le SSP-Vaud espère que le Conseil d'Etat se joindra à sa plainte pour recouvrir le dommage subi. «Lui qui se proclame si soucieux de l'assainissement des finances cantonales, nous l'appelons à se montrer aussi volontariste concernant les recettes fiscales, a fortiori celles qui sont dues au regard de la loi.» ■

Leclanché ne peut plus payer ses employés

Manon Todesco

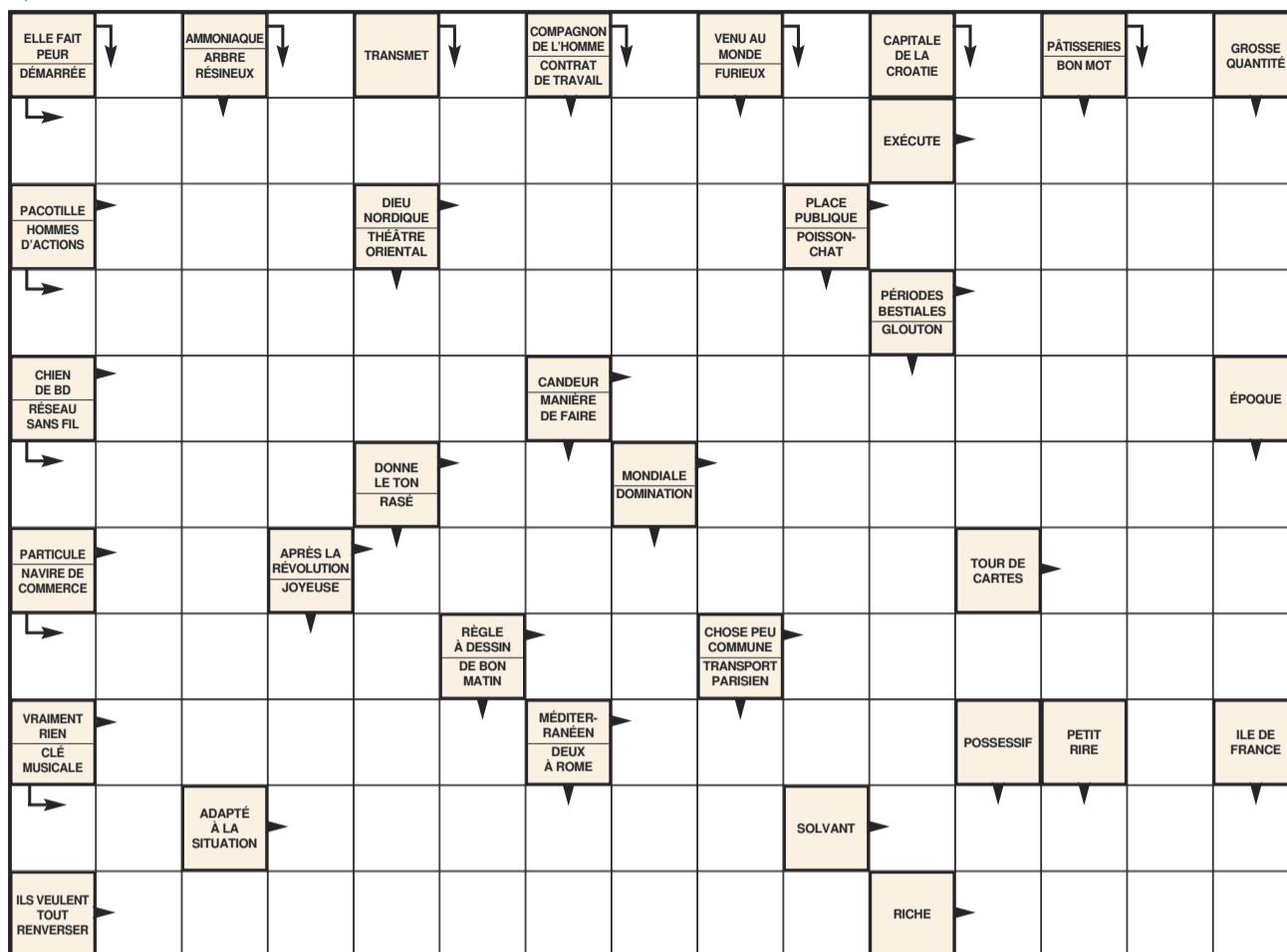
Ayverdon-les-Bains, le fabricant de batteries Leclanché n'a manifestement plus de jus... Les 369 employés n'ont toujours pas reçu leur salaire de janvier. Les travailleurs de la filiale en Allemagne n'auraient pas été payés non plus. «D'après ce que nous savons, il y avait des retards de salaires déjà depuis plusieurs mois, informe Nicole Vassalli, responsable du secteur Industrie à Unia Vaud. La direction ne donne, pour le moment, aucune explication concrète à part confirmer qu'elle a des problèmes de liquidités à court terme. Une partie des salariés a arrêté

le travail.» Les bruits de couloir parlent d'une possible faillite.

Dans un récent communiqué de presse, Leclanché dit travailler activement à la recherche de solutions à ces défis. «Plusieurs options de financement à court terme sont à différents stades de mise en œuvre, notamment avec certains de nos principaux partenaires.»

Les difficultés financières de l'entreprise, active depuis 1909 dans le Nord Vaudois, ne sont pas nouvelles. Mise à mal depuis des années par la concurrence asiatique, elle a déjà frôlé la faillite. ■

À VOS CRAYONS



© FORTISSIMOTS.COM

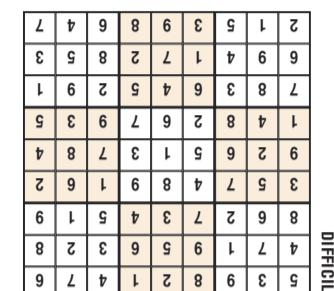
FACILE

			6	4		
3	2	7			9	
9			5	3		8
	8					5
	1		2	4		3
	8			6	4	2
	9		4	1		
	5	7				

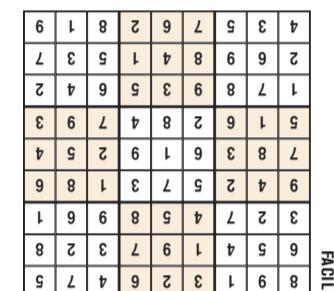
DIFFICILE

3					6	
		9	5	6		8
8				4	5	1
	5			9		
	6				7	
		2			3	
	8	3	6	4		
	7	8	2	6	7	9
	1	4	8	5	1	3
	3	5	7	4	5	1
	8	6	2	7	3	4
	4	7	1	9	2	8
	5	3	9	8	2	1
	6	4	1	7	6	5

RÉSULTATS



DIFFICILE



FACILE

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienne: lundi à jeudi, 14h-17h30.
Permanence téléphonique 032 329 33 33: lundi à jeudi, 9h-11h30 et 13h30-17h30.
Vendredi 9h-11h30.

Granges-Longeau: pour connaître les heures d'ouverture, merci d'appeler le 032 653 01 11.

Lyon: le guichet est fermé. Une permanence téléphonique est ouverte au 032 329 33 33.
Autres informations sur bienne-soleure.unia.ch

FRIBOURG

PERMANENCES

La permanence est ouverte par téléphone au 026 347 31 31 et par e-mail à fribourg@unia.ch. En cas de nécessité, un rendez-vous avec une ou un secrétaire syndical peut être fixé par téléphone. Les plages de temps encore disponibles sont fournies lors de l'appel téléphonique. Les entretiens ont lieu à Bulle ou à Fribourg.

CAISSE DE CHÔMAGE

Bulle, rue de Vuippens 29.

Fribourg, rte des Arsenaux 15.
Lundi à jeudi, 8h30-11h30 et 13h30-16h30; vendredi, 8h30-11h30.

BULLE - CHALET DE L'ENTRAIDE DE MONTBARRY-LE PÂQUIER

Locations: Veuillez vous adresser à Mme Ariane Zurcher, route de la Parquerie 2, La Tour-de-Trême, 076 605 71 41, ariane.zurcher@live.fr

ASSEMBLÉE ANNUELLE DU CHALET DE L'ENTRAIDE

Les membres du comité, Unia, Syndicom, SEV, SSP, USF, PS La Gruyère et concierge sont convoqués à l'assemblée annuelle du Chalet de l'entraide qui aura lieu le vendredi 24 avril à 20h, dans ses murs, à Montbarry-Le Pâquier.

Ordre du jour: 1. Bienvenue et liste de présences.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 4 avril 2025.

3. Rapport du comité pour l'année 2025.

4. Rapport du caissier pour l'année 2025.

5. Rapport des vérificateurs des comptes.

6. Nominations statutaires – présidence et comité.

7. Approbation du budget.

8. Activités, travaux 2026 – Chalet, route des Cavues, source.

9. Divers.

Les propositions et amendements à l'ordre du jour doivent parvenir au comité 5 jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée.

Avec les nouveaux statuts de 2022, chaque fédération délègue un nombre de délégués en fonction de ses effectifs PS La Gruyère, 5 délégués; Unia, 19; Syndicom, 4; SEV, 2; SSP, 2; USF, 1. Total des délégués: maximum 35.

Les délégués empêchés voudront bien se faire remplacer. Merci.

Les collègues intéressés ou invités peuvent participer sans droit de vote.

A l'issue de l'assemblée, nous aurons le plaisir de vous servir une collation.

Transport et absences: 026 912 56 91 ou 079 944 35 85 ou raymond.remy@websud.ch

Au nom du Comité, Raymond Remy, président.

GENÈVE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Lundi, 14h-18h; mardi, jeudi et vendredi, 9h-12h et 14h-18h. Les permanences restent sur rendez-vous (à fixer au guichet ou par téléphone au numéro ci-dessous). Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. Permanence téléphonique: mardi à vendredi, 9h-12h et 14h-18h, au 0848 949 120.

CAISSE DE CHÔMAGE

Rue des Gares 12. Lundi, 13h30-17h; mardi à vendredi, 9h-12h et 13h30-17h; vendredi, fermeture à 16h. **Envos des formulaires U1:** geneve.pdu@unia.ch

GROUPE DES RETRAITÉS

Comité des retraités
Les réunions ouvertes à tous les membres ont lieu tous les 2^e mardis du mois de 10h à 13h, dans les locaux du syndicat, 5, ch. Surinam.

DÉCLARATION D'IMPÔTS

Les membres d'Unia souhaitant faire remplir la déclaration d'impôts 2025 sont invités à téléphoner au +41 848 949 120 afin de convenir d'un rendez-vous pour procéder au paiement, de 9h à 12h sauf les lundis, du 1^{er} février au 14 mars. A cette occasion, seront remis des renseignements utiles ainsi qu'une quittance avec laquelle les membres pourront contacter directement la fiduciaire pour fixer l'entretien de déclaration physique.

Tarifs par déclarations:

- Déclaration simple syndiquée ou couple syndiquée/retraité: 55 fr.
- Déclaration simple syndiquée et conjoint non syndiquée: 65 fr.
- Déclaration simple non syndiquée: 85 fr.
- Enfant (revenu inférieur à 15 000.-): 15 fr.
- Auto déclaration relative à la fortune immobilière (Suisse ou étranger): 35 fr.

La liste des documents à apporter est disponible auprès du secrétariat Unia.

Veuillez noter que les photocopies des justificatifs doivent être faites au préalable par vos soins. Aucun document original ne vous sera retourné.

NEUCHÂTEL

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel

Permanences syndicales: lundi, mercredi et jeudi, 15h-18h.

Ouverture des secrétariats: lundi à jeudi, 10h-12h et 15h-18h.

Fleurier

Permanences syndicales: un jeudi sur deux, 15h-18h (jours affichés sur la porte du secrétariat).

Ouverture du secrétariat: mardi, 9h-11h30 et 14h-17h.

Le Locle

Pas de permanence syndicale.

Ouverture du secrétariat: jeudi, 9h-11h30 et 14h-17h.

Permanence téléphonique pour toute la région au 0848 20 30 90: lundi à vendredi, 10h-12h et lundi à jeudi, 14h-18h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Fleurier, place de la Gare 3.

Mardi, 9h-11h30 et 14h-17h.

Chaux-de-Fonds, av. Léopold Robert 67. Lundi, mardi et jeudi, 9h-11h30 et 14h-17h; mercredi, 14h-17h; vendredi 9h-11h30.

Le Locle

Crêt Vaillant 19.

Lundi, mardi et jeudi, 9h-11h30.

Neuchâtel

avenue de la Gare 3.

Lundi, mardi et jeudi, 9h-11h30 et 14h-17h; mercredi, 14h-17h; vendredi 9h-11h30.

DÉCLARATION D'IMPÔTS

Pour les membres domiciliés dans le canton de Neuchâtel: Afin de faciliter l'organisation et pour toute information concernant les tarifs et le détail des documents à nous apporter, nous vous invitons à prendre rendez-vous en ligne via notre site internet neuchatel.unia.ch ou auprès de notre secrétariat au: +41 848 203 090.

Pour rappel, les rendez-vous pour les déclarations fiscales se dérouleront dans les plages suivantes:

La Chaux-de-Fonds: jeudi et vendredi, 8h-12h, 13h-17h.

Neuchâtel: mardi et jeudi, 8h-12h, 13h30-18h.

<b

«LES CONTRÔLES N'ONT PAS ÉTÉ MENÉS AVEC SÉRIEUX»

INSPECTIONS Secrétaire syndical d'Unia, Jean-Michel Bruyat revient sur les conclusions du rapport d'expertise relatif à l'accident mortel de Prilly et sur la sécurité des chantiers. Interview.

Propos recueillis par Sonya Mermoud

Mi-janvier, le rapport d'expertise relatif à l'accident de la Tour Malley Phare à Prilly a fait état de graves manquements. Selon ses auteurs, l'échafaudage qui s'est effondré le 12 juillet 2024, provoquant la mort de trois ouvriers et faisant une dizaine de blessés, était sous-dimensionné. Sa chute était dès lors inéluctable. Secrétaire syndical d'Unia actif dans le secteur construction, Jean-Michel Bruyat revient sur les conclusions des spécialistes et livre son analyse en matière de sécurité.

QUESTIONS RÉPONSES

Comment réagissez-vous aux conclusions accablantes du rapport des experts?

Je suis révolté! Ce rapport semble être d'une très bonne facture, précis, fouillé et conforté par un deuxième expert. C'est un travail sérieux qui met en évidence d'énormes lacunes du système de contrôles de la sécurité sur les chantiers. Il doit absolument donner lieu à une prise de conscience de nos autorités. Nous ne pouvons pas continuer ainsi. Il faut un avant et un après Malley. De tels accidents ne doivent plus jamais se produire.

Le rapport fait état de pas moins de 25 manquements. Il est précisé que l'échafaudage en question ne respectait absolument pas les normes en vigueur. Comment est-ce possible?

Je l'ignore. La conception même de l'échafaudage était inadaptée et personne n'a rien vu. On a monté une structure de plus de 60 mètres avec la même méthodologie qu'une structure de 25 mètres. Ce qui est complètement fou! On a l'impression que, comme il s'agissait d'un chantier de la Suva et d'une entreprise d'échafaudages majeure, on s'est montré moins attentif. Les contrôles n'ont pas été menés avec sérieux.

Selon le rapport des experts, le risque d'effondrement de l'échafaudage a totalement été omis. L'accident aurait pu être évité...

On parle beaucoup de sécurité, mais la question n'est jamais traitée avec la diligence qu'elle mérite. Sous la pression des délais, de la rentabilité,

tout le monde détourne la tête et les risques d'accidents et les morts potentiels passent au second plan. Ce sont finalement toujours les ouvriers qui paient le prix fort de cette situation.

On aurait seulement corrigé des problèmes mineurs...

Oui, encore une fois, on constate d'énormes lacunes dans la grille des contrôles. On n'avait pourtant pas affaire à un chantier classique par son ampleur. Ce fait aurait clairement réclamé une vigilance accrue. Concrètement, il aurait fallu recourir à un organisme indépendant, décorrélé de l'influence des entreprises et des conflits d'intérêt pour valider la capacité de l'échafaudage. La Suva est censée agir de la sorte. Mais elle ne pourra pas se dédouaner de ses responsabilités, même si elle a mandaté une société pour effectuer les contrôles. Roth, leader sur le marché suisse de l'échafaudage, est supposé pour sa part avoir de l'expérience. L'entreprise se cache derrière cette image. Elle a pourtant des pratiques détestables.

Concrètement, que reprochez-vous à Roth Echafaudages?

Depuis des années, Unia se bat pour que les échafaudages soient montés par des équipes de trois personnes. Mais Roth Echafaudages a toujours refusé, se limitant à deux travailleurs et se moquant de cette revendication syndicale. C'est pourtant insuffisant pour assurer la sécurité. On voit dès lors que ce prestataire n'est pas sensible à cette question alors que, vu sa taille, il devrait montrer l'exemple et se positionner dans ce sens auprès de la Société des entrepreneurs suisses en échafaudages, jouer de son influence. Aussi, je ne suis pas surpris que cette entreprise se trouve au cœur d'un drame comme celui-là.

Comment établir une chaîne des responsabilités au regard des différents acteurs impliqués?

Il faut d'abord savoir qui était censé faire les études et la conception de l'ouvrage pour garantir son bon dimensionnement et sa solidité. Roth Echafaudages se trouve donc à l'origine du problème. Mais en droit suisse, on ne peut pas cibler une personne morale. C'est donc l'entrepreneur qui doit être tenu pour responsable et ensuite le technicien censé

calculer la statique de l'échafaudage et les ancrages, puis directement la Suva - c'est leur chantier! Les ouvriers se limitent à appliquer les directives, à obéir aux ordres. Ils ne sont pas en charge de contrôler le travail de leurs supérieurs et encore moins de la Suva.

La Suva n'a pas rempli correctement son rôle?

De toute évidence, non. Dans cette affaire, elle se cache derrière un autre organisme qu'elle a mandaté pour faire les contrôles à sa place. Mais elle n'a pas contrôlé ce que faisait son sous-traitant. Pour moi, elle n'a pas rempli correctement son rôle.

Que préconise Unia pour limiter les risques d'accident dans le domaine en question?

Il faudrait créer un organisme tripartite indépendant, intégrant des autorités cantonales, des représentants des travailleurs et de la branche concernée, qui soit garant de la conformité des ouvrages. Et valider le bureau d'études en ingénierie chargé d'analyser la statique de l'échafaudage avant sa mise en service. Mettre en place des règles claires pour le bon usage des échafaudages, l'imposer à toutes les entreprises utilisatrices. Les fiches Suva doivent être révisées, car elles ne sont pas suffisantes. Il vaut mieux pouvoir bénéficier toujours de trois paires d'yeux: le maître d'œuvre, l'entreprise mandatée et l'organisme suggéré. Il est aussi nécessaire de sanctionner plus durement les contrevenants et de pouvoir compter sur une justice plus efficace et rapide quand survient un accident. La sécurité doit être ancrée dans les faits et s'appuyer sur les moyens qui vont avec.

La question de la sécurité s'est aussi trouvée, ce début d'année, au centre de l'attention après la tragédie de l'incendie du bar à Crans-Montana...

Dans ce cas aussi, le directeur de la sécurité valaisan a, comme la Suva, botté en touche. Cette réaction me fâche. On fait tout pour éviter les remarques plutôt que d'effectuer son travail. Ce qui s'est produit est inadmissible. Il y a beaucoup d'hypocrisie sur les questions de la sécurité et des contrôles. Combien faut-il d'accidents pour qu'on revoie la copie? Le seul organisme qui dénonce vraiment les irrégularités est le syndicat.



L'échafaudage qui s'est effondré le 12 juillet 2024 provoquant la mort de trois ouvriers et faisant une dizaine de blessés était sous-dimensionné.

La sécurité au travail en Suisse ne serait somme toute pas meilleure qu'ailleurs?

Difficile de répondre. Je n'ai pas de comparaison. Mais je constate effectivement que la Suisse ne fait pas mieux que d'autres pays. Une seule chose est sûre: elle ne se trouve pas à la hauteur de sa réputation. Les ouvriers croient bénéficier dans nos frontières de bonnes conditions et déchantent souvent. Sans oublier aussi les maladies professionnelles qui ne sont pas prises en charge. En témoignent les chiffres correspondant à la problématique, révélateurs du désastre...

Vous vous montrez très critique...

Le problème se situe au niveau de la place de l'entreprise au sens large. C'est l'enfant chéri et gâté de la société à qui on passe tous les caprices: en matière de sécurité, de faillites, etc. En revanche, les travailleurs, eux, sont constamment surveillés. Malades, invalides, au chômage, on les accuse volontiers de tirer au flanc. Je m'interroge de savoir quand les entreprises prendront leur rôle social au sérieux, ce qui implique la protection de leurs salariés, et quand elles cesseront d'agir dans l'impunité... ■

A Fribourg, Unia interpelle les candidats aux élections

VOTATIONS Le syndicat invite les personnes qui briguent un siège au niveau communal ou cantonal à signer une charte pour la défense des travailleurs.

Antoine Grosjean

Qui représente au mieux les intérêts de la classe laborieuse? Le savoir n'est pas inutile au moment de glisser son bulletin dans l'urne. En 2026, comme tous les cinq ans, les Fribourgeois doivent à la fois renouveler leurs délibératifs communaux, ce printemps, et leur Parlement cantonal, cet automne. Pour aider les électeurs - en particulier les membres d'Unia - à faire leur choix, la section régionale du syndicat demande aux candidats des partis politiques de s'engager clairement à défendre les intérêts des travailleuses et des travailleurs.

Comment? En signant une charte qui liste une série de revendications syndicales telles que la semaine de quatre jours, une hausse d'impôts pour les entreprises, l'adoption d'une loi sur la sécurité sur les lieux de travail ou encore la garantie

absolue du droit de grève et des libertés syndicales. Unia Fribourg considère en effet que les salariés n'ont pas assez profité de l'augmentation de la productivité, qui est «de presque 50% depuis 1990, selon l'Office fédéral de la statistique», et que travailler 32 heures par semaine, sans

baisse de salaire, ne serait qu'un juste retour des choses. De plus, le syndicat estime que les entreprises doivent contribuer au financement des infrastructures publiques dont elles bénéficient largement - telles que les routes, les réseaux ou les services collectifs - alors que ce sont principalement leurs employés qui passent à la caisse, par le biais de l'impôt sur le revenu.

Unia Fribourg souhaite aussi que les signataires de la charte s'engagent à «consulter les syndicats sur les enjeux relatifs au monde du travail». Il propose par ailleurs de mettre à leur disposition des formations, des études scientifiques et des argumentaires «pour leur permettre d'exercer au mieux leurs responsabilités politiques».

DES ÉLUS PAS ASSEZ PRÉSENTATIFS

Cette démarche part du constat que le monde du travail est trop peu représenté au niveau politique. «Alors que les avocats et les chefs d'entreprise sont surreprésentés, les ouvriers du bâtiment, les vendeuses et vendeurs, les libraires et livreurs ou encore le personnel du nettoyage n'ont que très peu de représentants politiques.» Et de citer



François Clément, secrétaire régional d'Unia Fribourg et Anabela Santos, présidente, suggèrent aux membres d'Unia de voter pour des candidats défendant leurs intérêts.

l'exemple de la commission du Grand Conseil qui a refusé la loi sur la sécurité sur les lieux de travail, dont sept des onze membres étaient des patrons d'entreprise de construction, des représentants patronaux et un avocat membre de six conseils d'administrations différents.

Enfin, Unia Fribourg demande aux potentiels élus d'œuvrer pour que leurs communes signent la charte fédérale pour l'égalité salariale entre femmes et hommes, que seules dix d'entre elles ont paraphé pour l'instant.

Le syndicat a déjà récolté des dizaines de signatures et continue son démarchage. Le 17 février, il a écrit à ses membres pour les inciter à aller voter, et pour leur faire part des candidatures qu'il soutient. Le premier tour des élections communales aura lieu le 8 mars. ■



Notre vidéo:
evenement.ch/videos

ZM LES BONS TUYAUX

INDUSTRIE A Aigle, l'entreprise spécialisée dans la construction de tubes en inox, Zwahlen & Mayr (ZM), vient de changer de direction et de signer une convention collective de travail améliorée avec Unia. Plongée dans son histoire, son avenir et ses entrailles.

Textes Aline Andrey
Photos Thierry Porchet

Depuis le début du XX^e siècle, construction métallique et tubes en inox de haute qualité sont fabriqués en Suisse et exportés un peu partout dans le monde. A l'origine de cette longue histoire: deux hommes, Louis Zwahlen et Henry Mayr. Si les activités dans le métal commencent dès 1881 pour le premier, et dès 1918 pour le second, leurs noms s'associent en 1946. L'usine prend de l'ampleur. Faute de place, elle quitte Lausanne pour Aigle en 1964. La société est un fleuron de la construction métallique de pointe, jusqu'au rachat par l'italien Cimolai en 2012 qui démantèle ce secteur. «ZM a réalisé entre autres le centre Paul Klee à Berne,

«J'aimerais beaucoup que mes enfants me succèdent plus tard. Je ne veux pas faire des millions. Je souhaite que les employés soient contents de venir travailler, qu'ils s'identifient à leur entreprise»

Arnaud Marson, chef de production

plusieurs ponts à Genève et ailleurs», souligne Noé Pelet. Le secrétaire syndical d'Unia a mené les négociations de la nouvelle Convention collective de travail (CCT) de ZM (lire ci-dessous). En cette journée de janvier, c'est l'une de ses dernières visites à Aigle, car il vient de reprendre le poste de responsable de l'horlogerie au niveau national. «J'ai encore quelques points à régler avec la commission du personnel. Les travailleurs vont me manquer», confie celui qui a accompagné les quelque 140 ouvriers, dont 80% sont syndiqués, pendant les difficiles années ayant suivi le rachat par Cimolai, puis lors de la reprise récente par le groupe Bader (une famille de ferrailleurs du Mont-sur-Lausanne). C'est avec ce dernier qu'Unia et la commission du personnel ont négocié la nouvelle CCT entrée en vigueur le 1^{er} janvier.

NOUVELLE DIRECTION

Peu de temps avant la signature, le 23 décembre 2025, Arnaud Marson, chef de production, 25 ans de boîte, a racheté l'usine (les terrains restent aux mains du groupe Bader). Croisé dans les couloirs des bureaux de l'entreprise, il souligne tenir au caractère familial

de la société. «J'aimerais beaucoup que mes enfants me succèdent plus tard. Je ne veux pas faire des millions. Je souhaite que les employés soient contents de venir travailler, qu'ils s'identifient à leur entreprise. Nous avons réintroduit les jubilaires dans ce sens. C'est une belle CCT!»

En concurrence avec l'Europe de l'Est et la Chine, la qualité des tubes de ZM est reconnue au niveau international. Ils servent notamment au secteur alimentaire, automobile et de la chimie. Un marché de niches qui s'exporte jusqu'en Inde, mais surtout en Europe et aux Etats-Unis. «En ce moment les taxes s'élèvent à 51%. C'est notre client qui paie. Mais si nos concurrents s'installent aux Etats-Unis pour éviter ces frais... Bref, il y a beaucoup d'incertitudes. Le franc fort complique beaucoup la situation», explique Arnaud Marson, qui se dit toutefois confiant.

MÉTALLURGIE LOURDE
Dans les immenses halles de ZM, des tubes sortent de grosses machines automatisées. Reste que le savoir-faire et l'expertise humaine sont essentiels. Tout commence par les bobines d'inox (aux qualités spécifiques selon l'utilisation future des produits) provenant d'aciéries européennes.

«En Suisse, nous sommes pratiquement les derniers actifs en métallurgie lourde», souligne Jacques Allegra, convivial, tendant la main à chaque ouvrier croisé. Le directeur des ressources humaines travaille à ZM depuis 39 ans. «J'ai vu défiler sept ou huit directeurs», estime le doyen.

«En vingt ans, la boîte a double de volume, de nombre de machines et d'employés», ajoute Jean-Marc Alves, 21 ans d'usine au compteur, et président de la commission du personnel. Celui-ci décortique le fonctionnement d'une des neuf lignes de production, de la bobine à la soudure des tubes. La plupart font plus de 20 mètres de long. L'extrême précision se cache dans les lourdes machines et les mains noircies. «On parle en millimètres», explique le travailleur. «Les tolérances sont au centième», précise Noé Pelet. «Petit à petit, le tube se forme, avant de passer sous le galet de soudure qui ne rajoute pas de matière mais le fond de l'intérieur à plus de 1000 degrés, ajoute Jean-Marc Alves. Les fours marchent à l'argon et à l'hydrogène. Puis, le tube est refroidi. Sur la ligne de production, nous avons trois moteurs. Ce qui permet d'augmenter la vitesse pour tirer le tube et pour éviter le déraillement, grâce à des galets de traction.» S'ensuivent le laminage pour écraser la soudure, le calibrage, puis le redressement du tube. «Certains tubes sont étirés. Ici, la graisse qui s'écoule permet que ça glisse bien», explique Fejzula Sadiku, à ZM depuis vingt ans et membre de la commission du personnel. «J'essaie d'aider au maximum mes collègues.



Les tubes de ZM s'exportent un peu partout dans le monde. Ils servent principalement à l'industrie alimentaire, pharmaceutique et automobile.



Le processus commence avec la matière brute: les bobines d'inox. Puis, peu à peu, le tube se forme, avec une soudure interne.

UNE CCT AMÉLIORÉE

La nouvelle Convention collective de travail (CCT) de ZM a été signée le 23 décembre entre la direction et Unia. Si les salaires restent bas et les conditions de travail difficiles, l'accord compte plusieurs avancées importantes. Notamment l'introduction de paliers pour les salaires minimums - avec, à la clé, des hausses de salaire entre 100 et 800 francs - et de meilleures primes d'équipe. «Pour les anciens, cela représente une belle augmentation, se réjouit Noé Pelet. Fait exceptionnel, la CCT compte aussi un article sur le partage automatique de 10% des bénéfices entre les travailleurs et un autre sur la transparence des comptes.» A noter encore un congé maternité et un congé paternité payés à 100% (au lieu de 80%). La réduction des jours de carence en cas de maladie, soit de quatre à deux jours, est également un point très positif. ■



Un travail physique, bruyant et qui demande de la concentration. Les ouvriers sont formés sur le terrain. Le savoir-faire et l'expertise humaine sont essentiels malgré les machines automatisées.

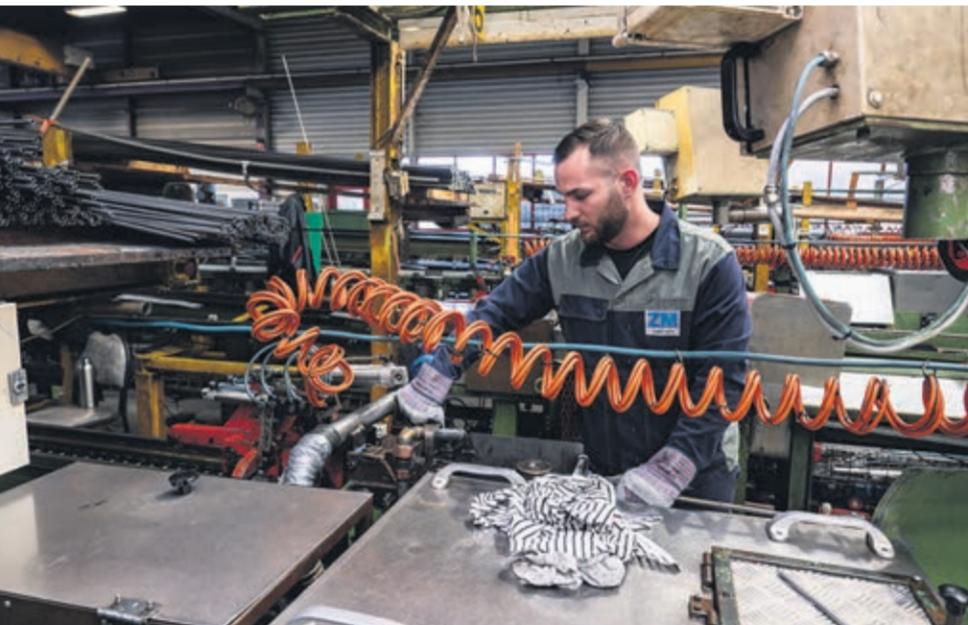
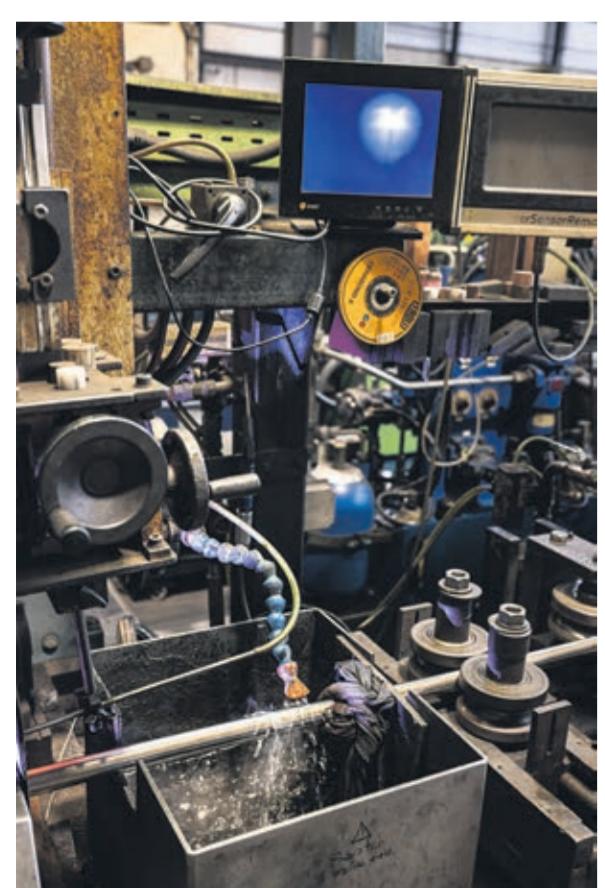
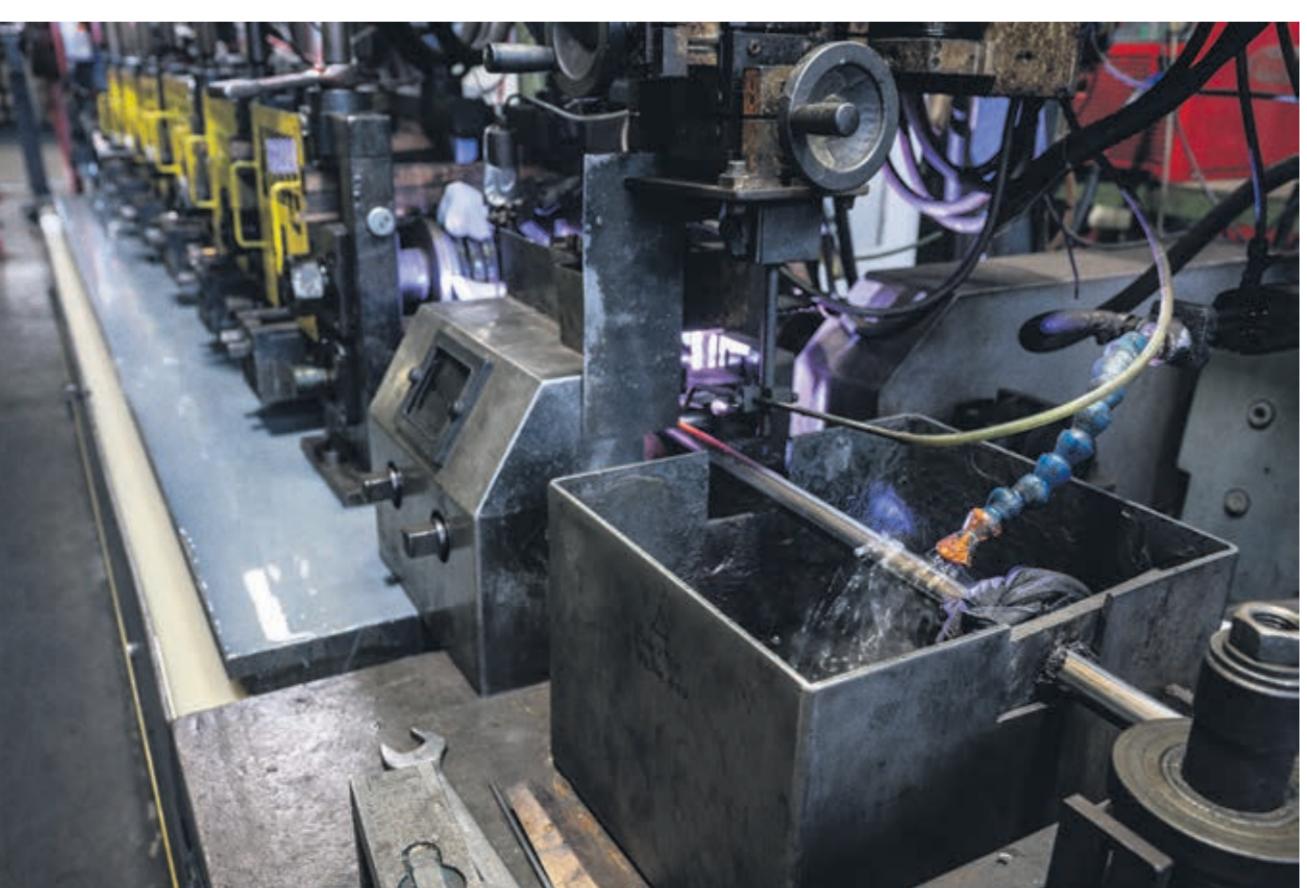


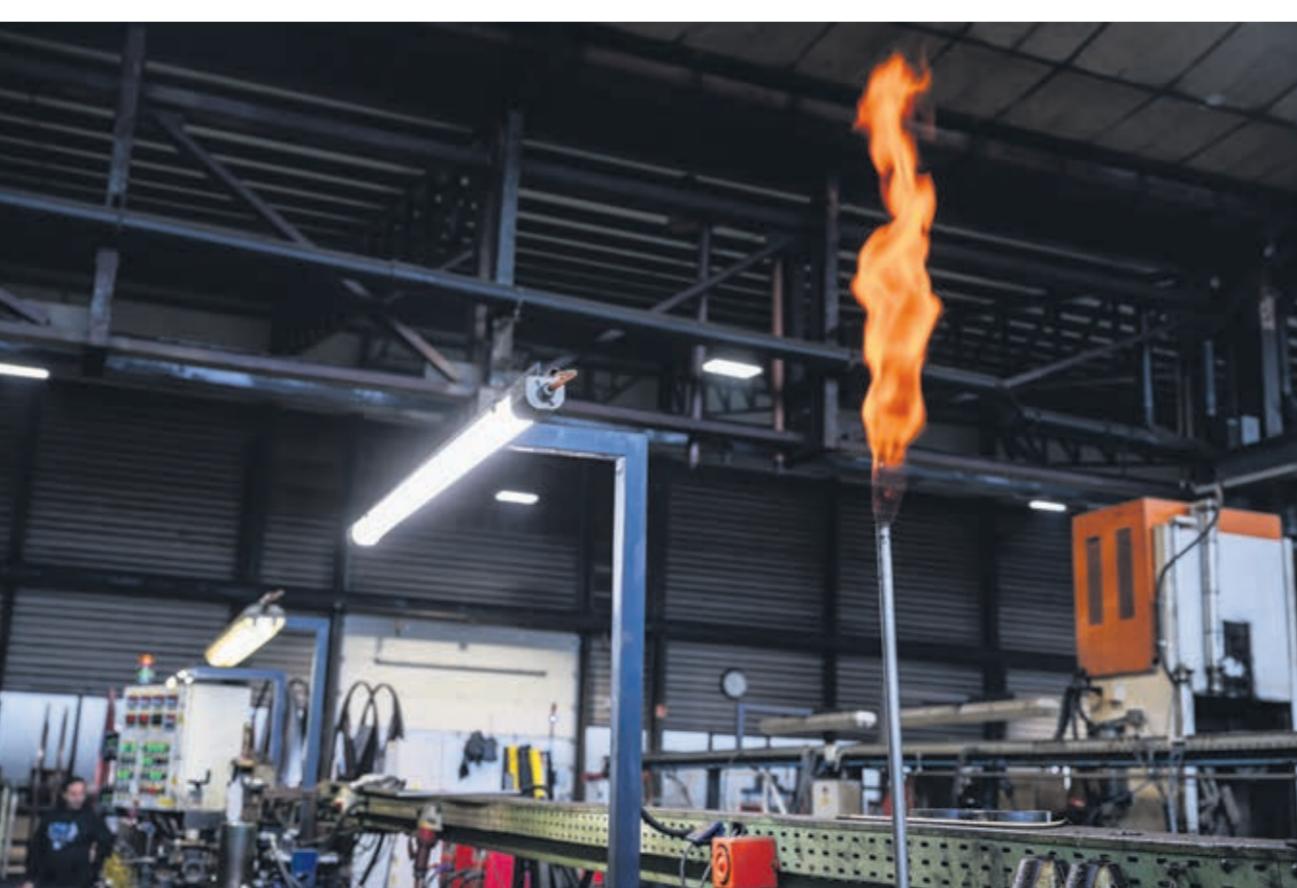
Photo de «famille» (de g. à dr.): Noé Pelet (Unia), Jean-Marc Alves (commission du personnel), Arnaud Marson (directeur), Jacques Allegra (ressources humaines), et Fejzula Sadiku (commission du personnel).



Le tube au moment de sa soudure interne.



La soudure et le refroidissement.



Une industrie lourde entre feu et eau.



Le nettoyage et le contrôle, tube après tube.

PAUSE CAFÉ MILITANTE

Avec Serge Heimo, représentant de l'industrie au comité régional d'Unia Fribourg



«Le droit du travail devrait être enseigné à l'école»

Serge Heimo n'a rien perdu de sa combativité et de son humour, malgré un licenciement antisyndical.

Antoine Grosjean

La photo résume assez bien la personnalité de Serge Heimo. Sur ce cliché, publié dans la dernière édition de *L'Événement syndical*, on le voit au côté de François Clément, secrétaire régional d'Unia Fribourg, tous deux hilares à l'occasion de la remise du prix décroché «Les membres recroutent des membres». Engagement sans faille pour la cause des travailleurs et inébranlable sens de l'humour, deux qualités qui sautent aux yeux dès qu'on rencontre ce jovial Fribourgeois, dernier lauréat de la récompense remise annuellement par le syndicat. Et si la première de ces qualités lui fait parfois pousser des coups de gueule, son rire communicatif finit toujours par reprendre le dessus. Quand bien même sa situation personnelle n'est pas franchement riante... A presque 63 ans, Serge Heimo, qui représente l'industrie au comité régional d'Unia Fribourg, pointe au chômage et sera en fin de droit dans quelques mois. «C'est foutu, à mon âge, je ne retrouverai pas de travail. J'ai envoyé près de 150 candidatures, ça n'a rien donné. Je suis même allé dans trois boîtes temporelles, ils ne m'ont jamais proposé de poste. Je me demande s'ils n'ont pas perdu mon dossier!» lâche-t-il dans un éclat de rire. Fin juillet, il n'aura donc plus de revenus alors qu'il doit encore tenir deux ans jusqu'à l'âge de l'AVS. «Je n'ai pas le droit à l'aide sociale, car je suis propriétaire de mon

appartement, et je ne peux pas non plus toucher l'aide aux seniors, parce que j'ai un trop gros 2^e pilier. Donc, je suis coincé.»

LA «CARDOCHE», UNE SUPER BOÎTE

Pour comprendre comment il en est arrivé là, rembobinons le fil de sa vie. Né à Fribourg, où il a toujours vécu, ce passionné de musique, qui joue de la guitare depuis ses 10 ans, entre en apprentissage à la brasserie Cardinal dès la sortie de l'école obligatoire, en 1979. «La «Cardoche», comme on l'appelait, c'était une super bonne boîte, s'enthousiasme-t-il. L'entreprise nous payait même la moitié de la cotisation

comme des lapins. La direction nous a proposé d'aller travailler en Suisse alémanique, chez Feldschlösschen (propriétaire de Cardinal, *ndlr*), mais j'avais presque 50 ans. A cet âge, on ne peut pas refaire sa vie aussi facilement. A Fribourg, j'avais mon appartement, mes groupes de musique, et ma femme ne pouvait pas quitter son travail comme ça. Alors j'ai refusé. Heureusement, le syndicat avait négocié un bon plan social.»

L'homme trouve un emploi dans l'industrie laitière, chez Cremo. Mais les débuts sont difficiles. «Je n'arrivais pas à m'y mettre. Il n'y avait pas la même ambiance que chez Cardinal.» Serge Heimo quitte même le syndicat pendant quelques années. «Chez Cremo, presque personne n'était syndiquée. Tout seul, je ne pouvais rien faire, je me sentais inutile. Les gens refusaient de payer une cotisation syndicale de 40 francs par mois, alors qu'ils achètent tous les jours des paquets de cigarettes à 10 francs...» déplore-t-il. Pourtant, il finit par aimer son nouveau travail. Mais les choses se gâtent en 2019, quand l'entreprise réorganise les plannings de la production en trois-huit. «On devait travailler sept nuits d'affilée, ce qui est illégal. Grâce aux cours d'Unia, je connais les lois. Le droit du travail devrait être enseigné à l'école, comme l'éducation civique. Moi, ça m'a pris longtemps à apprendre tout ça.»

La gestion des heures supplémentaires et des jours de repos donne lieu à un conflit social. «On est allés voir nos dirigeants en pensant trouver un accord à l'amiable, mais ils ne voulaient rien savoir.» Toutefois, le salarié refuse d'abdiquer. Il se bat en première ligne, remue ciel et terre, écrit au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et... fait un *burn-out*. «Cela m'a beaucoup appris à relativiser, à ne pas me laisser envahir. Et ça m'a donné une force!»

LICENCIÉ POUR SON ENGAGEMENT

Serge Heimo comprend cependant qu'il ne pourra pas gagner tout seul. En 2023, il appelle Unia à l'aide et y adhère de nouveau. «On m'a dit qu'il fallait syndiquer les gens, alors on a ameuté toute la baraque et on a réussi à faire inscrire tout notre secteur, à deux ou trois récalcitrants près.» Etant l'un des meneurs de la fronde, il se fait, hélas, licencier avec d'autres collègues en juillet 2024, avec effet immédiat et sans respecter le délai de congé de trois mois. Donc sans indemnités. «Beaucoup d'autres collègues sont partis d'eux-mêmes, car c'était devenu une calamité. Ils ont été remplacés par des temporaires qui ne connaissent pas les machines.» Pour sa part, il poursuit son combat aux Prud'hommes pour faire reconnaître son licenciement comme abusif et être indemnisé. Il continue aussi de se battre sur la gestion litigieuse des heures supplémentaires et des jours de repos chez Cremo. «J'ai toutes les preuves, tous les plannings», lance-t-il, en parcourant la galerie de photos sur son téléphone. «Quand je tiens un os, je ne le lâche pas! On ne peut pas se laisser faire sans rien dire.» ■

Batailles rangées autour du salaire minimum

RÉMUNÉRATIONS Alors que les Genevois doivent se prononcer le 8 mars sur une dérogation pour les jobs d'été, le Grand Conseil vaudois débat des contours d'un éventuel salaire minimum.

Antoine Grosjean

Un salaire minimum, oui, mais pour qui? On peut résumer ainsi les débats qui ont lieu en ce moment des deux côtés de la Venoge. A Genève, où la mesure est en vigueur depuis novembre 2020, on vote le 8 mars pour savoir s'il faut en dispenser les jobs d'été. Et dans le canton de Vaud, le Grand Conseil débat des initiatives lancées en 2023 par la gauche et les syndicats, auxquelles le Conseil d'Etat a opposé un contre-projet. Dans les deux cas, c'est une question d'exception(s) au salaire minimum qui divise. La population genevoise doit donc décider si les jobs d'été des étudiants seront à l'avenir payés 25% en-dessous du salaire minimum cantonal (qui est de 24,59 francs l'heure en 2026), soit 18,44 francs l'heure. Cela concerne les emplois exercés durant les vacances scolaires et universitaires par des étudiants immatriculés dans un établissement de formation reconnu, pour une durée maximale de 60 jours par an. La majorité de droite du Grand Conseil a décidé en octobre de modifier la loi en ce sens, et le Conseil d'Etat soutient cette réforme. Il s'agirait selon eux d'empêcher que les jobs d'été ne disparaissent.

ARGUMENT DOUTEUX
L'argument qui est brandi est un sondage effectué auprès des

POING LEVÉ

DES CANONS QUI TIRENT À BLANC

Par Manon Todesco

Une initiative hors-sol. Plus de 500 oppositions. Le chiffre, à lui seul, en dit long. Rarement un projet d'infrastructure alpine aura suscité une contestation aussi large. Citoyens, associations de protection de la nature, élus: les voix sont multiples, mais le message est clair comme de l'eau de roche. Le projet d'extension de l'enneigement mécanique du domaine skiable vaudois de Leysin–Les Mosses n'est pas seulement contesté, il est jugé dépassé, fragile et en décalage profond avec les réalités climatiques, environnementales et institutionnelles actuelles. On parle de l'installation de 175 nouveaux canons à neige, dont la mise à l'enquête publique s'est terminée le 9 février. Alors que les promoteurs du projet mettent en avant une volonté de «sécurisation» du tourisme hivernal, faisant des canons à neige la garantie d'une économie locale préservée face à des hivers de plus en plus aléatoires, ses opposants dénoncent une initiative d'un autre temps.

Projet énergivore et nuisible. Les scénarios de MétéoSuisse sont sans appel: les températures vont augmenter de manière durable et les périodes favorables à la production de neige artificielle seront de plus en plus rares. Le pari est donc pour le moins incertain, car plus le climat va se dérégler – et malheureusement, c'est ce vers quoi on tend – moins l'investissement sera rentable. Au-delà du côté absurde du projet, il faut souligner les impacts environnementaux qu'il implique, comme les atteintes à des milieux sensibles tels que marais, prairies sèches, pâturages et sites d'importance nationale, sans oublier les chantiers, les conduites et les prélevements d'eau qui modifieront durablement les équilibres hydrologiques. Si les pro-canons promettent des mesures de compensation, celles-ci restent beaucoup trop floues pour convaincre le camp adverse. De plus, la fabrication de neige artificielle se révèle très énergivore. Quant à la question de l'eau, elle est évidemment centrale, la Suisse n'étant pas épargnée par les tensions croissantes autour de son approvisionnement.

Y a pas que le ski dans la vie. Les opposants au projet insistent: ils ne contestent pas l'importance du tourisme dans la région, ni son développement. Ils n'abandonnent pas non plus la montagne, comme le prétendent les auteurs du projet. Ils refusent simplement de s'acharner sur un modèle qui se trouve à bout de souffle. «La montagne n'est pas synonyme de ski alpin sous perfusion technique, crie haut et fort l'association «Non aux canons à neige». La vraie question n'est donc pas de savoir comment prolonger artificiellement un modèle en déclin, mais comment accompagner lucidement la transition des territoires de montagne.» Persister dans ce sens, c'est donc refuser d'admettre que la réalité a changé. L'avenir de nos sommets ne doit pas se construire contre le climat, l'eau et le vivant, mais avec eux... ■



Victime d'un burn-out, Serge Heimo a appris à relativiser, à ne pas se laisser envahir.



Notre vidéo:
evenement.ch/videos

BÂTISSEURS DE LIENS



L'INSTANTANÉ

Photo Thierry Porchet

Sous le regard indifférent du sommet du Mont d'Or, des ouvriers œuvrent à la construction d'un pont enjambant la future ligne de train Orbe-Chavornay. ■

VAUD LE CONSEIL D'ÉTAT PARLE ENFIN AUX SYNDICATS

Aline Andrey

Soutenu par les syndicats SSP Vaud, Sud et FSF, le personnel des services publics et parapublics vaudois s'est réuni en assemblée générale le 10 février. Dans sa résolution, il salue le «timide signe d'ouverture» du Conseil d'Etat et parle d'un premier pas vers de possibles négociations à la suite de sa rencontre avec les délégations syndicales fin janvier. Les discussions à venir sur les dossiers de l'égalité, des lanceurs d'alerte, de la caisse de pension et des décharges dans l'enseignement constituent une avancée par rapport à la

fermeture préalable du gouvernement. La baisse de 0,7% des salaires des fonctionnaires et la suppression des décharges de fin de carrière pour les enseignants avaient mis le feu aux poudres. Deux mesures sur lesquelles est revenu le Conseil d'Etat à la suite de cinq manifestations d'ampleur, réunissant plus de 20 000 personnes à chaque fois, et jusqu'à treize jours de grève selon les secteurs, entre octobre et décembre.

Malgré tout, les points de dissension restent nombreux: les syndicats rejettent le délai de carence de six mois lors du renouvellement d'un poste. Même si les médecins, les infirmiers et

les enseignants ne sont pas touchés, ils soulignent (dans leur communiqué du 29 janvier) qu'«aucun service de l'Etat n'échappe au flux tendu et ne peut supporter durablement des postes vacants sans impacts graves sur les conditions de travail et la qualité de prestation». En somme, «une fausse économie de 24 millions» de francs, car les postes laissés vacants entraîneraient notamment «des surcoûts importants liés à la surcharge de travail», «tout en dégradant les prestations au public». Une mesure d'autant plus critiquable sachant que le versement de 250 millions de francs par la BNS en 2026 implique une

augmentation des recettes de 180 millions par rapport au budget voté de justesse avant Noël. Dans sa résolution, le personnel critique également la position du Conseil d'Etat quant à l'illicérité de la grève, qui représente «une grave atteinte à ce droit fondamental». Il avertit déjà qu'il sera extrêmement attentif à la teneur du plan plurianuel budgétaire (2027-2030) présenté bientôt par le gouvernement. Et souligne se tenir prêt à la mobilisation si nécessaire. ■



DE BIAS

Christophe Gallaz

DE LA VILLE EN 1990 À NOS ASSERVISSEMENTS NUMÉRIQUES

A peine avais-je pris en main le *Manuel de résistance à l'entreprise technologique* de l'ami Bruno Giussani, tout fraîchement apparu dans les librairies de Suisse et de France, que mes souvenirs remontèrent jusqu'au début des années 1990. C'est-à-dire au temps où se percevait déjà, dans nos propres villes en Suisse, ce qui m'avait semblé parmi les premiers symptômes de l'injonction numérique qui gouvernerait bientôt nos communautés humaines. Et du désir qu'elles éprouveraient d'y succomber pour se plonger dans les délices de l'obéissance par le clic.

Me revint alors plus précisément, tiré de mes archives, un texte daté d'avril 1990 où je commençais par évoquer ce qu'il devenait pertinent de nommer l'industrie de la culture. Cette industrie qui n'avait déjà plus grand-chose de comparable avec la culture définie, jusqu'alors, comme un moyen de révélation sensible par la fréquentation des arts et l'acquisition de connaissances et de références en tous genres. Et, finalement, comme un moyen d'inspiration bienveillante à déployer au sein de la Cité. L'industrie de la culture, écrivis-je alors dans ce texte-là daté d'avril 1990, n'était en effet plus guère qu'une mise en illusion de la culture. L'illusion d'un nouveau regard porté sur les choses et sur soi, l'illusion d'un bouleversement de nos esprits, et l'illusion de lendemains qui chanterait. Et pourquoi cette dérive? Parce que cette industrie de la culture était déjà marquée par nos comportements collectifs typiques de la consommation marchande. Parce qu'il fallait déjà, il y a trente-cinq ans, «se faire» sans relâche des concerts, des films

et des musées. Et que ce nouveau principe se révélait déjà moins propice à l'expérience intime de chacun qu'à sa fusion dans les entassements populaires. Or si la culture avait rejoint ce stade industriel, continuais-je dans ce texte composé voici plus de sept lustres aujourd'hui, c'est que nos villes en étaient devenues la matrice et le schéma. Qu'elles étaient devenues des lieux immanquablement directs et profondément trompeurs, et même frappés de vacuité malgré leurs masses et leurs volumes: des enchevêtements toujours plus serrés de présélections routières, qui commençaient à multiplier l'interdit dans nos paysages où la ligne droite et la perpendiculaire se manifestaient comme les seules nervures pour structurer l'espace. Où la conscience individuelle des êtres se figeait dans les vertiges de l'obéissance collective et de l'anonymat. Ces villes me semblaient en effet déjà, dans les années 1990, les royaumes du non-cycle saisonnier qui dissout le rythme des jours et des nuits. Et de

la publicité qui falsifie le réel. Et des réseaux où les battements de notre cœur, et le silence de notre âme, s'enfouissent sous le fracas des moteurs et des chantiers. Et des dédales immobiliers que notre œil ne sait plus comment embrasser dans leur entiereté pour y déceler des décors singuliers, des fonctionnements populaires secrets, des oasis et des déserts, des passages sacrés et des paradis. Ainsi l'industrie de la culture, poursuivais-je dans mon texte en 1990, n'est-elle plus guère qu'une réplique de tous ces bétons clignotants, de toutes ces façades nettes et de toutes ces baignoires au garde-à-vous des carrefours. Plus guère qu'une sorte de drame sans régisseur et sans limites. Qu'une sorte de spectacle métastatique ayant pour effet d'aspire ses spectateurs avant d'en faire ses objets, ses jouets et ses proies. Voilà comment l'industrie de la culture, continuais-je, en tant que réplique pure et simple de nos villes contemporaines, nous déshabite de nous-mêmes. Là-dessus j'ajoutais que le théâtre au sens coutumier de ce mot serait

bientôt recouvert par les tintamarres de la dramaturgie transnationale des capitales, que la danse au sens coutumier de ce mot nous enseignerait moins les tracés de l'abstraction que les corsaires de la finance, et que les créateurs plasticiens sauraient moins bien travailler la dynamique des formes que les planificateurs en entreprise. Alors le bordel planétaire à l'image de nos bordels urbains, ou l'inverse, écrivais-je encore, développerait des influences décuplées de violence brute et de pouvoirs séducteurs - et nous finirions par être engloutis dans son spectacle. Cette conclusion de 1990achevant de composer un arrière-fond historique absolument subjectif au *Manuel de résistance à l'entreprise technologique* de ce cher Bruno Giussani, je l'achetai tout illico, puis le lus avant d'en inspirer ma prochaine chronique en ce journal. Restons branchés, si j'ose l'écrire. ■

JUGEMENT NON TRADUIT: LE PROCÈS ETERNIT REVIENT DEVANT LA COUR D'APPEL

JUSTICE La Cour de cassation annule le jugement en deuxième instance, qui condamnait Schmidheiny à neuf ans et six mois de prison, et renvoie l'affaire devant les juges de Turin afin que le texte soit traduit en allemand, la langue de l'accusé.

Claudio Carrer, «Area»

Nouveau rebondissement à Rome dans le procès du roi suisse de l'amiante. La condamnation de Stephan Schmidheiny, l'ancien patron d'Eternit, à neuf ans et six mois de prison a été annulée. Cette peine lui avait été infligée, en avril 2025, par la Cour d'assises d'appel de Turin en pour homicide involontaire multiple de 91 personnes décédées à cause de la fibre cancérigène. La raison de cette annulation? Le jugement n'a pas été traduit en allemand, violant ainsi les droits de la défense de l'accusé. C'est ce qu'a décidé, le soir du 11 février, la quatrième Chambre pénale de la Cour suprême de cassation. Cette dernière était appelée à se prononcer sur le recours formulé par la défense de l'accusé, laquelle avait soulevé, parmi tant d'autres, cette question qui a été au centre du débat s'étant tenu durant cette journée à Rome.

Le cancer typique lié à l'amiante, malheureusement, ne laisse aucune chance aux patients

Le recours avait été jugé «irrecevable» par le procureur général adjoint de la Cour de cassation, Paolo Fiore, ainsi que par les représentants légaux des nombreuses parties civiles impliquées dans le procès, à commencer par les proches des victimes de l'amiante de Casale Monferrato (province d'Alexandrie). Rappelons que la ville abritait autrefois la plus grande «usine de la mort» du pays, fermée en 1986, mais qui continue encore aujourd'hui d'engendrer des cas de mésothéliome. Ce cancer typique lié à l'amiante, malheureusement, ne laisse aucune chance aux patients. Un drame que l'association locale des familles des victimes de l'amiante, l'AFIVA, a voulu rappeler à Rome en organisant le jour du procès un rassemblement devant le palais de justice.

PAS UN MOTIF DE NULLITÉ

Dans la salle d'audience, c'est le procureur général adjoint qui a pris la parole en premier: «Ma tâche est très ardue, en raison de la complexité des questions et de l'impact social de l'affaire», a-t-il déclaré, avant de prendre position sur le «jugement monumental» des juges de Turin et sur le «recours extrêmement articulé» de la défense et ses treize motifs de contestation. Parmi ceux-ci, celui de l'omission de traduction, qui trouve son origine dans une décision des Chambres réunies de la

Cour de cassation de mai 2025, dans laquelle il est précisé que «des jugements d'un accusé qui ne connaît pas la langue italienne doivent être traduits dans une langue qu'il connaît». Ce qui n'a pas été le cas dans l'affaire en question. Mais selon le procureur général, cela ne constituerait pas un motif de nullité: «Les pièces du dossier font apparaître des éléments qui ne peuvent être sous-estimés», a déclaré M. Fiore devant la Haute Cour, mentionnant par exemple le recours «qui se présente comme complet et très articulé». Il a souligné que l'accusé est «bien conscient des accusations portées contre lui» et «assisté depuis longtemps par les mêmes avocats. Qui ont déjà soumis à l'examen des juges du fond et de la légalité les questions que nous traitons aujourd'hui.» Le magistrat a ajouté qu'«il apparaît clairement» que Stephan Schmidheiny, l'italien, il le sait. Il a rappelé qu'«il a toujours été en contact avec les responsables de langue italienne» à la tête des usines réparties sur tout le territoire national et «que la langue italienne était couramment utilisée lors des réunions du groupe, lorsqu'il s'agissait de dialoguer directement avec les dirigeants italiens». Toutes ces informations ont été vérifiées par les juges du fond, a ajouté M. Fiore, qualifiant de «bonne option» la décision de ne pas traduire l'arrêt d'appel.

CITOYEN GERMANOPHONE

Les avocats de la partie civile se sont également positionnés dans le même sens: «L'arrêt des Chambres réunies n'établit pas l'obligation de traduire les décisions dans la langue maternelle de l'accusé, mais le principe qu'elles doivent être rédigées dans une langue qu'il connaît», a précisé l'avocate Esther Gatti. «Cet arrêt n'établit aucun forme d'automatisme», lui a fait écho l'avocat Giacomo Mattalia, soulignant

«L'arrêt des Chambres réunies n'établit pas l'obligation de traduire les décisions dans la langue maternelle de l'accusé, mais le principe qu'elles doivent être rédigées dans une langue qu'il connaît»

Esther Gatti, une des avocates de la partie civile

que les circonstances sont «largement connues de l'accusé» et concluant qu'il n'y a eu «aucune violation du droit de la défense». «Ce n'est pas vrai», a toutefois



L'affaire est renvoyée devant la Cour d'assises d'appel de Turin afin que celle-ci transcrive ses décisions dans la langue de l'accusé. Il y aura ensuite un nouveau recours et elle reviendra devant la Cour de cassation à Rome.

rétorqué l'avocat de l'accusé, Guido Carlo Alleva. «Stephan Schmidheiny est un citoyen suisse germanophone qui ne parle pas italien et ne le comprend pas suffisamment», a-t-il soutenu, rappelant que tous les autres actes du procès avaient été traduits en allemand pour cette raison. Et puis, a-t-il argumenté, «il ne s'agit pas de mesurer le préjudice, car le préjudice est donné par le simple fait que l'accusé n'a pas pu lire le jugement». Et il est «sans importance que la défense ait exposé les motifs du recours et que Schmidheiny connaisse les accusations», a expliqué l'avocat, rejetant les conclusions du procureur général (en particulier en niant l'utilisation de l'italien par son client) et obtenant finalement gain de cause devant la Cour présidée par le juge Emanuele Di Salvo.

FAITS DÉJÀ JUGÉS?

Au cours du procès, l'autre avocat de Schmidheiny, M^e Astolfo Di Amato, avait pour sa part ressorti une ancienne accusation, à la lumière d'un arrêt rendu le 11 septembre 2025 par la Cour de justice européenne sur le principe du «ne bis in idem», qui interdit de

poursuivre plusieurs fois la même personne pour les mêmes faits.

Une question qui, en 2016, lors des phases préliminaires de ce procès Eternit bis, avait même été soumise à la Cour constitutionnelle. A l'époque, les juges de la Cour avaient estimé que la tenue d'un deuxième procès contre Stephan Schmidheiny n'entraînerait aucune violation du principe *ne bis in idem*. Ce dernier avait déjà été jugé et condamné dans le cadre du premier procès pénal historique, pour les délits de catastrophe environnementale intentionnelle permanente et d'omission de mesures de prévention des accidents sur le lieu de travail, et avait été sauvé par la prescription.

ARGUTIES JURIDIQUES

Même si les infractions reprochées dans le premier procès sont imputables au même comportement à l'origine de l'inculpation pour homicide, les faits ne peuvent être considérés comme identiques, ont déclaré en substance les juges: «Il n'y a [...] aucune raison logique de conclure que le fait [...] se limite à l'action ou à l'omission, et n'en-globe pas, en revanche, l'objet physique sur lequel porte le geste, ni [...] l'événement naturel qui en a résulté, à savoir, la modification de la réalité induite par le comportement de l'agent.» En somme: il n'est pas logique de parler des «mêmes faits» dans des affaires d'homicide qui n'ont jamais été examinées par aucun juge, simplement parce que Schmidheiny a déjà été jugé pour catastrophe environnementale, ce qui est un fait complètement différent des décès des travailleurs et des citoyens, qui font l'objet du procès Eternit bis. Les faits ne peuvent être considérés comme «identiques» que si trois éléments coïncident: le comportement, le lien de causalité et l'événement naturel, a expliqué la Cour constitutionnelle, concluant: «[...] il ne devrait y avoir aucun doute, par exemple, sur la diversité des faits, si un seul comportement entraîne la mort ou une atteinte à l'intégrité physique d'une personne qui n'a pas été prise en compte dans le jugement précédent, et donc un nouvel événement au sens historique.

Si, en revanche, ce jugement concerne également cette personne, il faudrait vérifier si le décès ou la blessure ont déjà été spécifiquement pris en compte, ainsi que le lien de causalité avec le comportement de l'accusé, c'est-à-dire si le fait déjà jugé est réellement le même dans ses éléments matériels, même s'il est qualifié différemment en raison de son titre, de son degré et de ses circonstances.»

LE PROCÈS CONTINUE

Aujourd'hui, cependant, cette interprétation ne serait plus valable, selon l'avocat Di Amato, qui a invoqué la jurisprudence la plus récente de la Cour de justice européenne. Selon celle-ci, une violation du principe selon lequel nul ne peut être jugé deux fois pour les mêmes faits serait toujours avérée lorsque ceux-ci «se rapportent au même comportement» (dans le cas de Schmidheiny, celui adopté lorsqu'il était à la tête des usines italiennes de la multinationale du ciment-amiante, entre le milieu des années 1970 et le milieu des années 1980), a déclaré Di Amato. Il ne serait donc plus nécessaire (comme l'avait estimé le Conseil constitutionnel en 2016) de vérifier également la coïncidence des éléments du lien de causalité et de l'événement. Et cela pourrait donc constituer pour Stephan Schmidheiny un «motif d'acquittement», a conclu Di Amato.

Mais sur ce point (et d'autres, tels que ceux concernant par exemple la validité des études épidémiologiques, la certitude des diagnostics, le lien de causalité, etc.), la quatrième Chambre pénale de la Cour suprême de cassation n'a pas suivi la défense. Elle l'a en revanche suivie pour ce qui est de la non-traduction en allemand du jugement, renvoyant une nouvelle fois l'affaire devant la Cour d'assises d'appel de Turin afin que celle-ci transcrive ses décisions dans la langue de l'accusé. Il y aura ensuite un nouveau recours et l'affaire reviendra devant la Cour de cassation à Rome. Le procès continue. ■



Des proches des victimes de l'amiante de Casale Monferrato sont venues assister au procès et réclamer justice.

CLAUDIO CARRER